

Rapport d'évaluation du contrat de ville 2015 - 2022 *

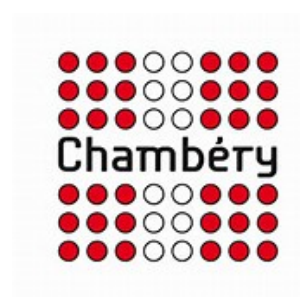
**Valant rapport 2021*



SOMM AIRE

- 01** **Edito de Grand Chambéry**
- 02** **Méthodologie de l'évaluation**
- 03** **Portrait des quartiers politique de la ville : synthèse des données de contexte et évolution depuis 2015**
- 04** **Volet 1 - Fonctionnement du contrat de ville : gouvernance, partenariat, participation des habitants**
- 05** **Volet 2 - Evaluation panoramique : approches territoriale et thématique**
- 06** **Volet 3 - Focus thématiques : accès aux droits et jeunesse**
- 07** **Conclusion : priorités et préconisations**
- 08** **Annexes**

Les signataires du contrat de ville



Edito de Grand Chambéry



Le contrat de ville de Grand Chambéry a été signé le 17 juillet 2015 et s'articule autour de trois grands piliers : le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique, l'emploi et la cohésion sociale; ce dernier pilier réunissant les thématiques relevant de l'éducation, la parentalité, le lien social, la culture, le sport, la prévention de la délinquance et la santé. Il constitue un outil essentiel pour promouvoir les valeurs de citoyenneté et lutter contre les inégalités et les discriminations.

En 2018, l'évaluation à mi-parcours a permis d'actualiser les enjeux et de réaffirmer le partenariat de tous les acteurs publics au service des habitants des quartiers politique de la ville. Des nouveaux projets partenariaux ont pu émerger, répondant aux nouveaux enjeux identifiés comme les lieux uniques d'insertion socioprofessionnelle : DECLIC, grâce à l'appel à projet 100% Inclusion initié par l'Etat.

La politique de la ville se réinvente sans cesse, et le contexte sanitaire lié à la pandémie de 2020 l'a amenée à nouveau à s'adapter aux réalités socioéconomiques des quartiers en mettant en place, notamment, le Plan Quartiers d'été. Ce dernier a permis de renforcer l'animation de rue, de déployer les chantiers écocitoyens et de faciliter l'organisation de sorties et séjours dans le cadre montagnard environnant, grâce à la mise à disposition aux structures de proximité du chalet de l'Aurore à la Féclaz.

Franck MORAT
VICE-PRÉSIDENT
CHARGÉ DU RENOUVELLEMENT URBAIN
ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En parallèle, avec la prorogation de deux ans du contrat de ville jusqu'en 2022, un plan d'actions renouvelé, ajusté aux nouvelles réalités sociales, a été signé par tous les partenaires et a réaffirmé l'ambition partagée d'un engagement au quotidien de tous au service de l'amélioration de la qualité de vie, de prévention et de sécurité, d'insertion, d'éducation et de lutte contre le repli communautaire dans les quartiers. Je tiens ici à réaffirmer l'engagement de Grand Chambéry dans le nécessaire accompagnement des territoires en veille active, afin que les quartiers en veille active d'aujourd'hui ne soient pas les quartiers politique de la ville prioritaires de demain.

Toutes ces étapes traversées ensemble, Etat, collectivités, entreprises, associations et habitants, ont renforcé la lisibilité de la gouvernance nous permettant d'atteindre une vitesse de croisière, nous rendant plus efficaces et mieux outillés pour accompagner les opérateurs quotidiens au service des habitants.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des partenaires qui ont participé à l'évaluation finale du contrat de ville durant le premier semestre 2022, contribuant ainsi à dresser un bilan des actions conduites et d'évaluer l'efficacité de ce contrat comme outil visant à renforcer les coopérations et l'intégration des quartiers dans les dynamiques territoriales. Les principaux enseignements issus de cette analyse constitueront une base solide pour construire la future contractualisation. Telle est la prochaine étape qui nous attend et à laquelle je vous invite dès à présent à vous mobiliser pour que la politique de la ville demeure toujours ambitieuse, collective et innovante.



Sous l'impulsion du Préfet de Savoie, les services de l'Etat ont souhaité conduire une démarche d'évaluation au niveau départemental intégrant les trois contrats de ville du Département. Des temps de travail techniques réunissant mensuellement les chefs de projet des agglomérations ont permis de définir des objectifs, construire des méthodes et outils, confronter les retours d'expériences. Des comités de pilotage se sont réunis aux différentes étapes de la démarche pour valider les choix méthodologiques, les orientations retenues, les résultats obtenus...

La démarche d'évaluation retenue par les acteurs s'articule autour de 3 volants répondant aux objectifs fixés par la circulaire du 14 décembre 2021 :

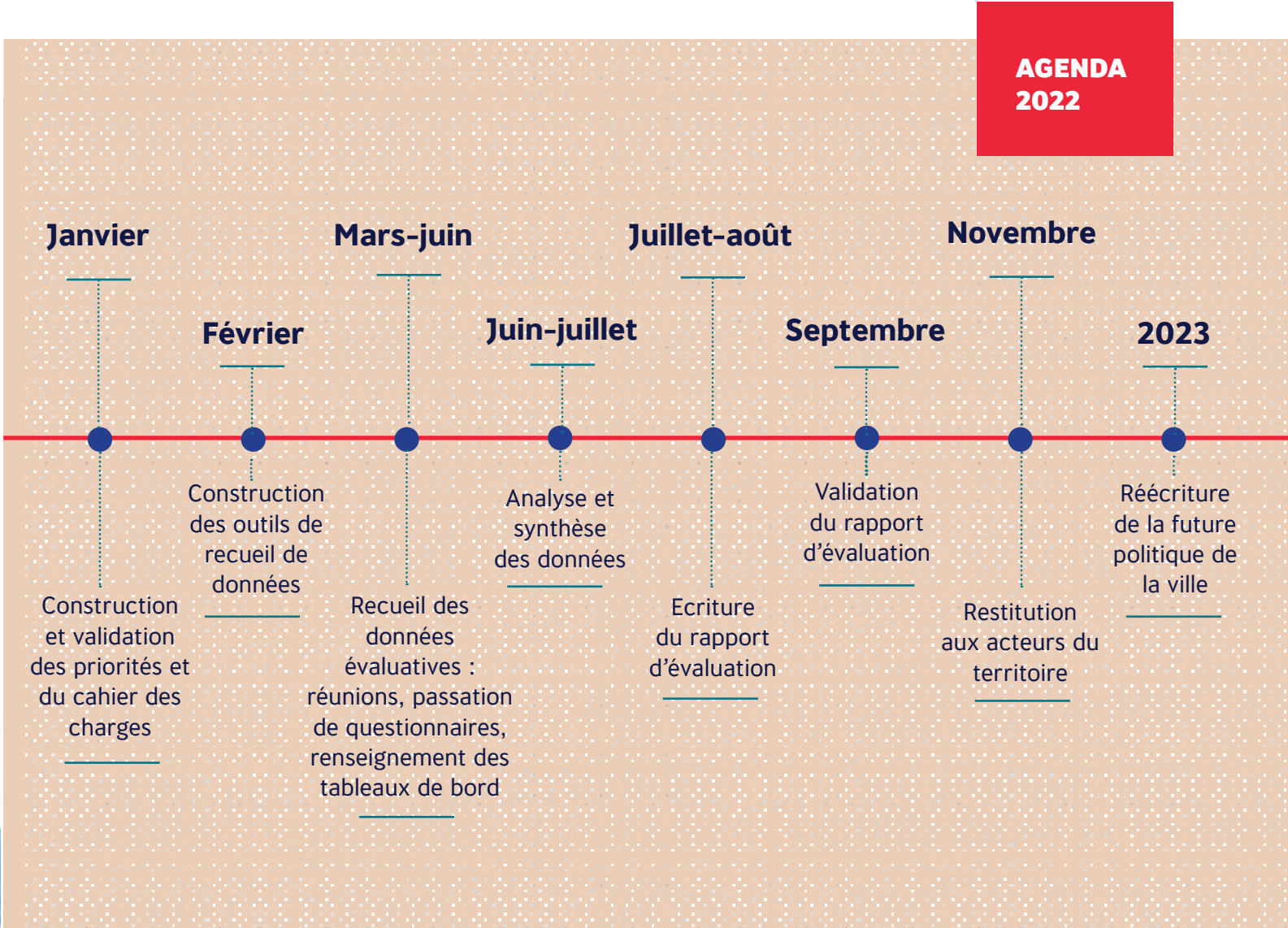
- 1 / Un volant sur le fonctionnement des contrats de ville avec trois thèmes identifiés : gouvernance, partenariat et participation. Ce volant a été piloté et animé par les services de l'Etat.
- 2 / Un volant dit d'évaluation panoramique qui s'est attaché à évaluer les moyens déployés sur chacun des axes des contrats de ville, à actualiser les données de l'évaluation à mi-parcours, à recueillir l'avis des parties prenantes (habitants, partenaires, institutions)... Ce travail a été coordonné par les services politique de la ville des agglomérations.
- 3 / Un volant thématique avec 2 à 3 priorités retenues par des comités de pilotage de la politique de la ville et pour lesquelles ont été conduits des recueils de données quantitatives et des groupes de travail avec les acteurs du territoire. Les intercommunalités ont mobilisé des prestataires extérieurs pour conduire cette partie.



La méthode évaluative a reposé sur une volonté forte d'associer les acteurs œuvrant à différents niveaux sur les territoires :

- **Au niveau institutionnel** : les agglomérations et l'Etat sont co-pilotes de la démarche; les communes ont été associées à l'ensemble des phases de la démarche : validation des priorités et de la méthode, recueil des données, analyse des résultats...Les autres signataires des contrats de ville et les différents services de l'Etat sont intervenus selon leurs compétences et selon les thématiques retenues.
- **Au niveau des partenaires opérationnels** (associations, services...) : ils ont été au cœur de la démarche évaluative avec la passation d'un questionnaire départemental et ont été associés au groupe de travail thématiques.
- **Au niveau des habitants** : ils sont mobilisés à travers les conseils citoyens, ont été invités aux groupes de travail thématiques et ont pu être rencontrés dans des espaces informels.

Pour permettre la construction et le suivi du processus évaluatif, les différentes étapes ont été programmées et séquencées pour respecter les délais attendus et engager dès la rentrée 2022 une démarche de co-construction des futurs contrats de ville.



Portraits des quartiers Politique de la Ville : synthèse des données de contexte et évolution depuis 2015

03

Synthèse des données de contexte et évolution des quartiers depuis 2015

Selon les derniers chiffres disponibles auprès de l'INSEE, 10 096 habitants vivent dans les quartiers prioritaires de Chambéry et 8 800 dans les quartiers en veille active.

En cinq ans, la population des deux quartiers prioritaires a augmenté de 250 habitants, soit une croissance annuelle de + 0,5%, positive mais légèrement inférieure à celle de l'agglomération (+0,7%).

Une part plus élevée de jeunes dans les quartiers, qui se maintient au fil du temps

36 à 40 % de la population des quartiers prioritaires ont moins de 25 ans, soit un niveau nettement supérieur à celui de l'agglomération (30 %). Ces 5 dernières années, le quartier des Hauts-de-Chambéry a renforcé cette tendance tandis que celui de Biollay-Bellevue a vu sa part de jeunes légèrement baisser.

Inversement, la part de personnes âgées est bien inférieure à celle de l'agglomération, comprise entre 16 et 20 % dans les quartiers contre 26 % à Grand Chambéry. Cet écart de profil de population entre les Hauts-de-Chambéry et l'agglomération s'est renforcé ces 5 dernières années.

Un profil qui demeure plutôt familial malgré la hausse de ménages composés de personnes seules

Bien que le profil des quartiers demeure plus familial, la part de personnes seules parmi les allocataires de la CAF a fortement augmenté ces dernières années dans les Hauts-de-Chambéry, passant de 38% en 2013 à 43 % en 2018 (42 % dans l'agglomération).

Dans Biollay-Bellevue, près d'un allocataire sur deux vivait seul en 2013. Cette part a légèrement baissé en 2018 pour faire place à des couples sans enfant et familles monoparentales.

Les quartiers prioritaires concentrent 29 % de l'offre de logement social de Grand Chambéry. Cette concentration dans les quartiers prioritaires s'atténue progressivement par un renforcement de l'offre dans d'autres quartiers, principalement dans les quartiers en veille active.

En termes de ressources, le niveau de revenu des habitants de l'agglomération est 1,6 fois supérieur à celui des habitants des quartiers, contre 1,5 fois en 2013.

Les écarts restent donc prégnants au fil du temps malgré une hausse marquée du niveau de revenu médian dans les Hauts-de-Chambéry au cours des

5 dernières années.

Enfin, malgré les fortes perturbations sur l'emploi engendrées par la crise sanitaire de ces deux dernières années, les mesures locales et nationales en faveur de l'emploi semblent avoir porté leurs fruits puisque le nombre de demandeurs d'emploi a baissé dans les Hauts-de-Chambéry (-9% entre 2016 et le dernier trimestre 2021). Il a, en outre, légèrement augmenté dans Biollay-Bellevue.

Par ailleurs, la dynamique de créations d'activités économiques et d'initiatives entrepreneuriales dans les quartiers constatée ces dernières années se poursuit en 2022 donnant des signaux encourageants de dynamique économique.

Chiffres repères

17 % des chambériens
8 % des habitants du reste
de l'agglomération
vivent dans un quartier prioritaire

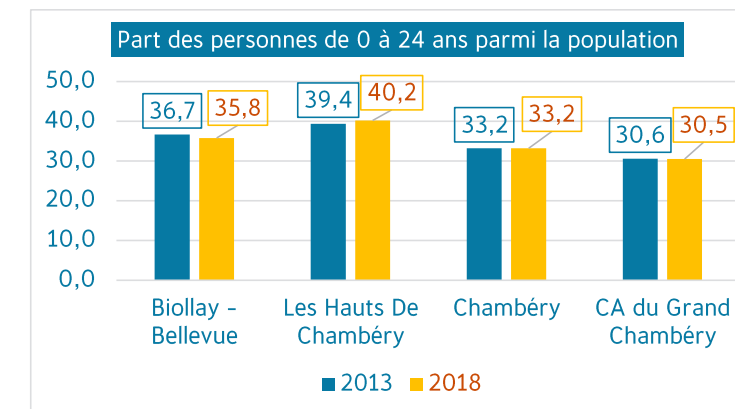
Démographie

1.1 Evolution de la population municipale des quartiers

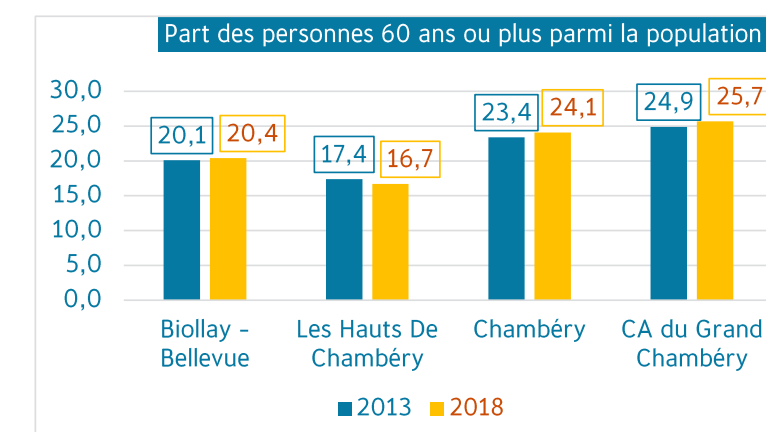
	2013	2018	Evolution annuelle sur 5 ans
QPV Hauts-de-Chambéry	6 270	6 465	0,6%
QPV Biollay – Bellevue	3 578	3 631	0,3%
Quartiers en veille active (QVA)	8 800		/
Ville de Chambéry	58 653	58 833	0,1%
Grand Chambéry	130 380	135 290	0,7%

1.2 Une part plus élevée de jeunes dans les quartiers, qui se maintient au fil du temps

Les jeunes de moins de 25 ans représentent entre 36 et 40% de la population dans les quartiers contre 30 % à l'échelle de l'agglomération. Cette plus forte représentation des jeunes dans les quartiers est d'autant plus marquée dans le QPV des Hauts-de-Chambéry où la part, déjà élevée en 2013, s'est renforcée en 2018 pour atteindre 40%. La tendance est inversée à Biollay-Bellevue puisque, malgré un niveau plus élevé qu'à l'échelle intercommunale, la part de jeunes a diminué de 1 point entre 2013 et 2018.



Source : Insee RP 2013 et 2018



Chiffres repères

2.1 C'est l'indice de jeunesse* des Hauts-de-Chambéry (1,4 pour Biollay-Bellevue, 0,9 pour Grand Chambéry)

*Indice de jeunesse = population de 0 à 19 ans / population de 60 ans et plus

Inversement, la part de personnes de 60 ans et plus dans les quartiers est inférieure à celle observée à Chambéry et dans Grand Chambéry. C'est dans les Hauts-de-Chambéry que cette part est la plus faible : elle a même diminué entre 2013 et 2018 pour atteindre 16% au dernier recensement.

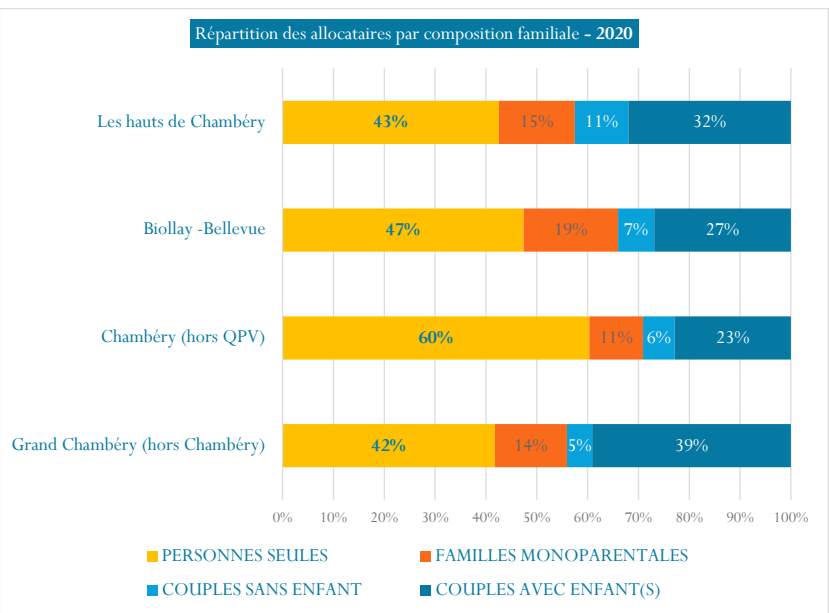
Profil des ménages allocataires et évolutions

La part de personnes seules dans les quartiers, bien qu'élevée, est inférieure au niveau observé à Chambéry (hors QPV). Elle a fortement augmenté ces 5 dernières années dans les Hauts-de-Chambéry, passant de 38% à 43% au détriment des ménages en couples avec enfant(s).

A Biollay Bellevue, le taux proche de 50% de personnes seules en 2013 a baissé de 2 points au bénéfice d'une hausse de la part de personnes en couple sans enfant ou de familles monoparentales.

En synthèse, les évolutions observées ces 5 dernières années sont :

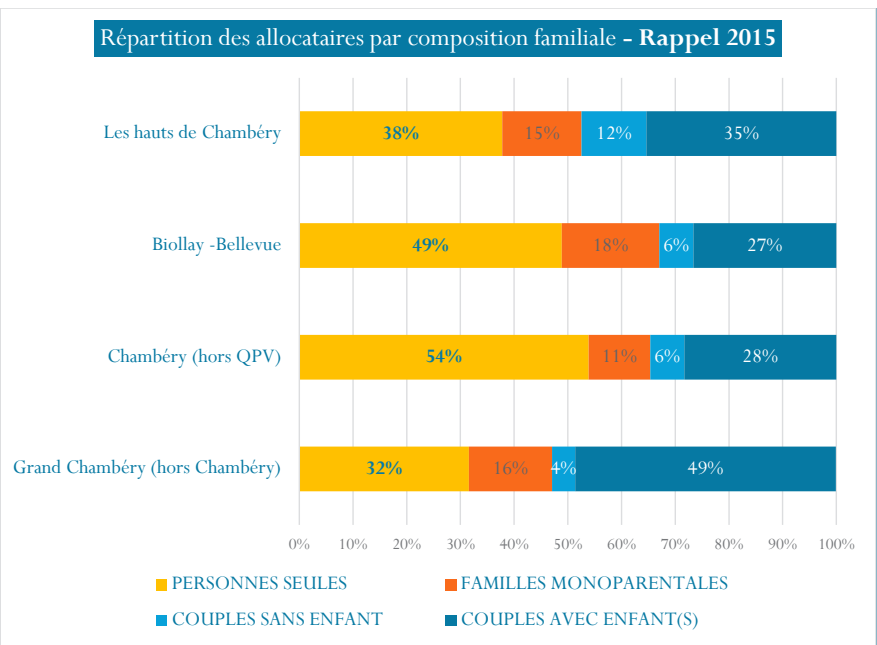
- **Part de personnes seules en hausse** généralisée, principalement liée au vieillissement de la population et à la décohabitation des ménages.



- **Part de familles monoparentales relativement stable**, qui baisse de 2 points à Grand Chambéry pour augmenter de 1 point à Biollay-Bellevue alors que le taux est déjà élevé.

- **Stabilité de la part des couples sans enfant.**

- **Forte baisse de la part des couples avec enfant(s)**, plus atténuée à l'échelle des quartiers (stabilité à Biollay-Bellevue).



Source : CAF 2015 et 2020

Education

2.1 Baisse des effectifs des écoliers, marquée dans les Hauts-de-Chambéry et dans la ville centre

1 485 écoliers (niveau primaire) ont été recensés dans les établissements scolaires des quartiers prioritaires au cours de l'année 2019/2020 au sein des 11 écoles (5 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires), soit 25% des effectifs scolaires de la ville centre et 12 % de ceux de l'agglomération.

Ces effectifs ont baissé à toutes les échelles de territoires, mais plus fortement dans les Hauts-de-Chambéry et dans l'ensemble de la commune.

Chiffre repère

- **6%** des effectifs scolaires (primaires) dans les Hauts-de-Chambéry

2.2 Effectifs des écoliers et évolution

	Année scolaire 2014/2015	Année scolaire 2019/2020	Poids dans l'agglomération en 2020	Evolution sur 5 ans
Biollay - Bellevue	395	393	3%	-1%
Les Hauts-de-Chambéry	1 161	1 092	9%	-6%
Chambéry	6 237	5 852	46%	-6%
Grand Chambéry	12 968	12 708		-2%

2.3 Taux de réussite au brevet

L'agglomération de Grand Chambéry recense 14 collèges dont 6 sont situés à Chambéry et 1 en quartier prioritaire. 1 277 élèves ont passé l'épreuve du Brevet des collèges en juin 2020 et 89 % d'entre eux l'ont obtenu (83% pour le collège de Côte Rousse situé dans les Hauts-de-Chambéry). Ce taux de réussite est inférieur à celui de juin 2015.

	Année scolaire 2014/2015	Année scolaire 2019/2020
Les Hauts-de-Chambéry	94%	83%
Chambéry	90%	86%
Grand Chambéry	91%	89%

Les conditions en 2020 liées à la crise sanitaire expliquent certainement en partie la baisse de ce taux de réussite.

Logement / Habitat

3.1 Des typologies de logement social bien spécifiques aux quartiers prioritaires

Grand Chambéry recense 13 951 logements sociaux conventionnés, dont 61 % sont localisés dans la commune de Chambéry et 29 % dans les deux quartiers prioritaires. 4 007 logements sociaux sont en quartiers prioritaires, un chiffre en légère baisse ces dernières années.

Nombre de logements sociaux conventionnés selon la typologie	QPV	Chambéry (Hors QPV)	Grand Chambéry (hors Chambéry)
T1	354	669	560
T2	682	1 011	1 387
T3	1 290	1 550	1 861
T4	1 340	1 007	1 350
T5 et plus	341	282	267
TOTAL	4 007	4 519	5 425

Leur typologie est différenciée puisque les quartiers prioritaires, principalement le QPV des Hauts-de-Chambéry, comptabilisent plus de 42 % de T4 et plus, contre 28 % à Chambéry hors QPV et 30 % dans le reste de Grand Chambéry.

A l'inverse, le nombre de petits logements (T1 et T2) représente plus d'un tiers du parc social à Chambéry hors QPV et dans Grand Chambéry (hors Chambéry) pour un quart en QPV. Ceci pose la problématique du logements des ménages de type famille, pour qui l'offre de logements à loyers modérés est particulièrement réduite dans l'agglomération (hors quartiers prioritaires).

3.2 Légère baisse du nombre de logements sociaux dans les quartiers prioritaires

Le nombre de logements sociaux a légèrement diminué ces dernières années, du fait notamment de la recomposition du parc de Cristal Habitat.

	2016	2020
Cristal Habitat	3 837	3 759
OPAC de la Savoie	141	141
ICF	72	104
ADOMA	0	3
Total général	4 050	4 007

3.3 Des logements sociaux plus nombreux dans les QVA

2 782 logements sociaux conventionnés sont décomptés dans les 12 quartiers en veille active de l'agglomération soit 18 % du parc social de l'agglomération. Le volume de logements sociaux en QVA est en hausse ces dernières années tandis qu'il baisse légèrement dans les QPV, signe de la répartition progressivement plus équilibrée du parc social à l'échelle de Grand Chambéry.

Commune	Quartiers en Politique de la ville/ Quartiers en Veille Active	Nombre de logements conventionnés
Barberaz	La Chartreuse	86
Barberaz	Sous-Station	206
Barby	Clos Gaillard	493
Barby	Les Epinettes	63
Chambéry	Le Mas Barral	152
Cognin	Forgerie	274
Cognin	Poterie	332
Jacob-Bellecombette	Le Corbelet	386
La Motte-Servolex	Les Chantres	180
La Ravoire	Val Fleuri	395
Saint-Alban-Leyse	Les Tournelles	61
Saint-Baldoph	L'Espinier/Pré Rond	154
Total QVA		2 782



Ressources

4.1 Des niveaux de revenus qui demeurent plus bas dans les quartiers prioritaires malgré des évolutions positives

L'agglomération recense 13 951 logements sociaux conventionnés dont 61 % sont localisés dans la commune de Chambéry et 29 % dans les deux quartiers prioritaires. 4 007 logements sociaux sont en quartiers prioritaires, un chiffre en légère baisse ces dernières années.

	Médiane du revenu disponible (€)		Part de ménages imposés		Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible
	2 013	2018	2013	2018	2018
Biollay - Bellevue	14 377	14 900	31,8	26,5	36,4
Les Hauts-de-Chambéry	13 424	14 200	25,3	19,5	41,3
Chambéry	19 349	20 620	56,9	49,8	18,3
Grand Chambéry	21 316	23 040	63,4	56,6	11,7

L'indicateur de revenu médian disponible indique le revenu restant disponible au ménage une fois les prélèvements effectués (impôts, taxes...). Dans les quartiers, ce revenu en 2019 est de 1 200 € en moyenne par mois, soit 30 % moins élevé qu'à l'échelle communale. Il évolue de 2 à 3 % entre 2013 et 2018 dans les quartiers, et de 4 à 5 % à l'échelle de l'agglomération.

Concernant la part de ménages imposés, elle constitue également un indicateur de ressources des ménages. Dans les quartiers prioritaires, cette part est bien plus importante qu'à l'échelle communale ou intercommunale. La baisse entre 2013 et 2018 concerne toutefois toutes les strates car une baisse de l'impôt a été accordée par l'Etat aux ménages les plus modestes. Cette réduction, calculée après décote, était accordée sous conditions de ressources.

Chiffre repère

13 820 euros

correspond au revenu médian disponible des QPV en France

Emploi

5.1 Des dynamiques positives en matière d'emploi dans les Hauts-de-Chambéry

La tendance en matière d'emploi était positive sur le territoire ces dernières années, avec une stabilisation, voire une baisse du nombre de demandeurs d'emplois dans les Hauts-de-Chambéry. La situation de crise traversée par la France en 2020 a bouleversé cette tendance, mais 2021 marque un retour positif à l'emploi, puisque le nombre de demandeurs d'emplois est en baisse en 2021 dans les Hauts-de-Chambéry. A Biollay-Bellevue, la tendance sur 5 ans est marquée par une hausse, mais reste modérée au regard de la crise traversée.

	2016	3 ^{ème} trimestre 2021	Evolution 2016/2021
Biollay - Bellevue	546	574	+5%
Les Hauts-de-Chambéry	1 074	975	-9%
Chambéry	6 329	6 100	-4%

Activité économique

6.1 Une dynamique de création d'activités qui se poursuit

La création de nouvelles activités économiques est dynamique dans le territoire de l'agglomération et touche également les quartiers. Entre 2017 et 2022, 80 établissements ont été créés dans les quartiers prioritaires, principalement dans les domaines des services (41%), du commerce (30%) et de la construction (27%). Ces établissements relèvent essentiellement de l'auto-entrepreneariat puisqu'ils sont 84 % à ne comporter aucun salarié (72% à Grand Chambéry).

6.2 Nombre d'établissements actifs

	2017	2020	2022	Nombre d'établissements supplémentaires entre 2017 et 2022	Croissance 2017/2022
QPV Biollay - Bellevue	86	98	117	31	36%
QPV Les Hauts-de-Chambéry	179	224	228	49	27%
Chambéry	5 028	5 794	6 108	1 080	21%
Grand Chambéry	10 109	11 999	12 842	2 733	27%

Collages urbains à Cognin 2021

Volet 1 - Fonctionnement du contrat de ville : gouvernance, partenariat, participation des habitants

04

Cette partie de l'évaluation, pilotée par les services de l'Etat, avait pour objectif de mesurer et d'analyser l'implication des différents acteurs dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des contrats de ville. Pour recueillir la parole des acteurs et obtenir des données les plus objectives possibles, des méthodes et des outils ont été créés pour l'occasion :

- Un **questionnaire en ligne** aux porteurs de projets. 54 acteurs du territoire ont renseigné ce questionnaire.
- Les **baromètres des conseils citoyens**. Cet outil de recueil de la parole des conseils citoyens a permis la réflexion autour de 2 questions : quel impact du contrat de ville pour les territoires ? Comment fonctionne le conseil citoyen ?
- Une **contribution des services de l'Etat**. Nous avons mobilisé les différents services par une contribution à renseigner en ligne sur leur relation, leur apport, leur regard sur la politique de la ville et son fonctionnement.
- Des **tableaux de bord pour stabiliser les données** comme tableau de bord des instances politique de la ville et le tableau de bord financier 2015-2022.
- Des **réunions en direction de projet** (ville de Chambéry/Grand Chambéry/Etat) et avec les partenaires signataires du contrat de ville pour analyser les résultats et produire les synthèses.

Les éléments présentés ci-après sont la synthèse des résultats obtenus à travers ces travaux collaboratifs et présentant :

- Pour chacune des trois thématiques, les **points forts et les points d'amélioration** avec quelques données illustrant les synthèses,
- Le **plan d'action** pour le prochain contrat de ville pour l'ensemble de la partie fonctionnement du contrat de ville.

Vous trouverez en annexe une partie des données recueillies.

Fresque sur la
tour du Maconnais
2021

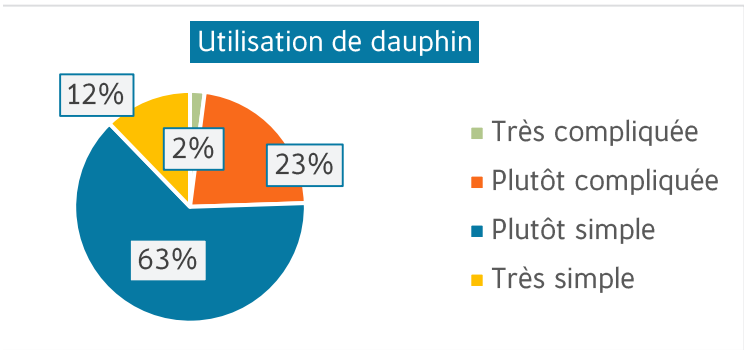
I. Gouvernance du contrat de ville : synthèse des résultats

7.1 Points forts, réussites, opportunités...

- Gouvernance et pilotage du contrat de ville par la Préfecture/Grand Chambéry/Ville de Chambéry efficace au niveau politique et technique. Direction de projet avec la ville de Chambéry/Grand Chambéry/Etat régulière et opérante (cf tableaux des instances en annexe).
- Professionnels de la politique de la ville repérés par les acteurs du territoire.
- Les instances de programmation financière, les comités de pilotage et les comités techniques sont plutôt fonctionnels.
- Arrivée de chefs de projet thématiques (insertion, cités éducatives, animation de la vie sociale...) sur des projets structurants et partenariaux.
- Les porteurs de projets sont globalement satisfaits du soutien financier dans le cadre du contrat de ville.
- Les porteurs de projet sont très satisfaits de l'aide apportée par les services en matière de demande de subventions sur Dauphin.

7.2 Axes d'amélioration, fragilités, difficultés

- Le comité stratégique est une instance peu claire dans ses objectifs et sa composition.
- L'équipe projet a une fréquence insuffisante et mérite d'être mieux articulée avec la direction de projet.
- Les signataires du contrat de ville (Caf, Département, bailleurs sociaux...) ne sont pas toujours suffisamment associés aux décisions et aux réflexions.
- L'articulation entre la gouvernance du volant urbain et du volant cohésion sociale du contrat de ville pourrait être améliorée.
- 25% des porteurs de projets trouvent l'utilisation de Dauphin compliquée ou très compliquée. Ce sont les très petites associations de moins de 5 salariés qui témoignent de leurs difficultés sur le logiciel.
- La plateforme nationale est peu connue et jugée peu réactive (cf questionnaire porteurs de projets en annexe).
- Manque de valorisation des financements de la ville en matière de politique de la ville, manque de visibilité des crédits de droit commun (Caf, département, région, ARS, DRAC...) sur les financements des actions.

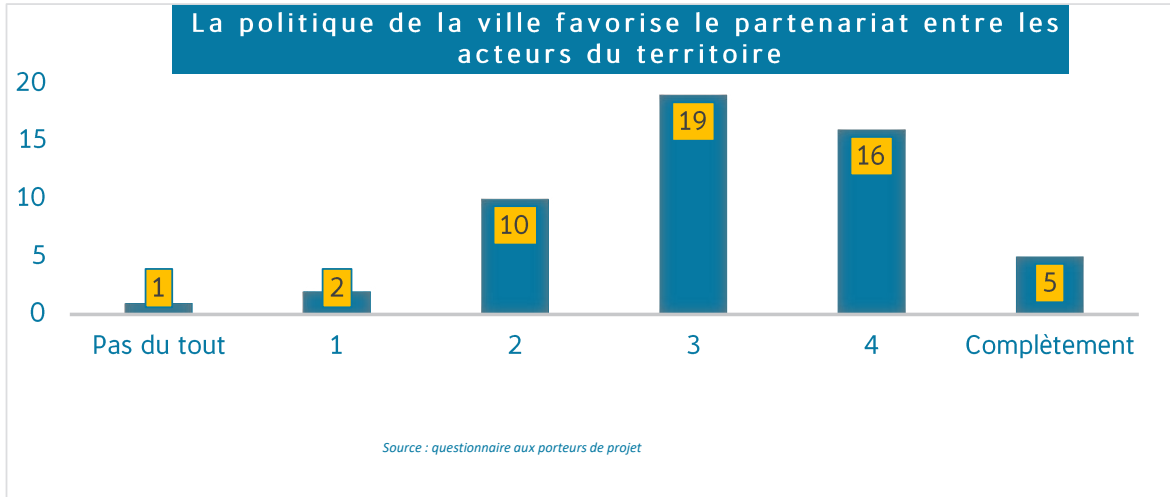


II. Partenariat : synthèse des résultats

8.1 Points forts, réussites, opportunités...

De nombreux acteurs associatifs interviennent sur les QPV avec une richesse des initiatives et des projets portés par les acteurs qui baisse légèrement dans les QPV, signe de la répartition progressivement plus équilibrée du parc social à l'échelle de Grand Chambéry.

Les porteurs de projet attendent et reconnaissent la politique de la ville dans sa fonction de coordination et de mise en synergie des acteurs (cf questionnaire porteur de projets en annexe).



Arrivée de projets en consortium et qui se fondent sur la coopération entre acteurs (100% inclusion, Cités éducatives...).

8.2 Axes d'amélioration, fragilités, difficultés

- Fragilité du tissu associatif et difficultés importantes rencontrées par les centres sociaux dans les territoires.
- Logique de concurrence entre acteurs parfois entretenue par les logiques d'appel à projets.
- Les associations et les services attendent plus de coordination entre acteurs dans les quartiers politique de la ville.
- Articulation entre les animations territoriales de droit commun et de politique de la ville pas toujours claire.

III. Participation des habitants : synthèse des résultats

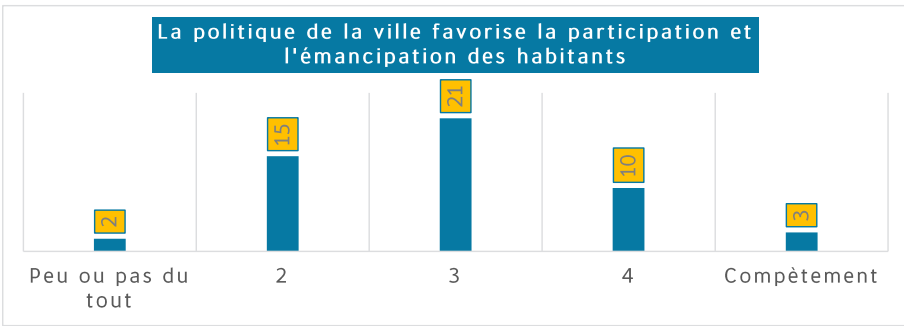
9.1 Points forts, réussites, opportunités...

- Pendant la durée du contrat de ville, de nombreuses initiatives de participation des habitants ont vu le jour : tables en pied d'immeubles, concertation sur les actions...
- Dans la première phase du contrat de ville, le conseil citoyen a été mobilisé et dynamique avec de nombreux habitants. Le conseil citoyen a réalisé une maquette de l'emploi.
- Habitants et conseil citoyens ont été présents à l'ensemble des instances de la politique de la ville : comité technique, comité de pilotage...
- Nouvelle dynamique depuis fin 2021 avec le programme de participation porté par la ville de Chambéry et une réflexion sur la place des habitants dans le contrat de ville

9.2 Axes d'amélioration, fragilités, difficultés

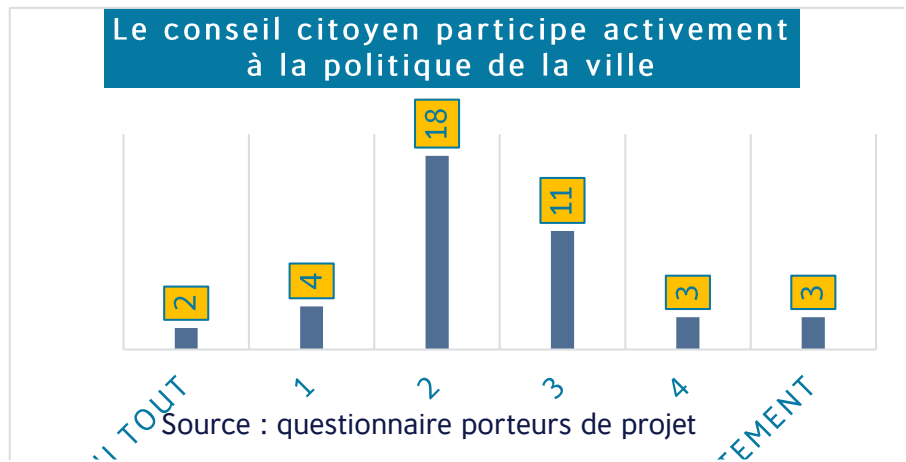
- Démobilisation progressive des habitants, conseil citoyen en sommeil sur les dernières années du contrat de ville.

Difficulté à mobiliser des habitants du quartier Biollay-Bellevue, sentiment de déception lié à des processus de participation qui n'ont pas abouti (ligne de bus, consultation citoyenne...).



- Le conseil citoyen est peu connu et peu visible des acteurs de terrain (cf questionnaire porteurs de projet).

Confusion et difficulté d'articulation entre la démarche participative portée par la ville de Chambéry et le cadre du conseil citoyen du contrat de ville



- Les missions et les fonctions du conseil citoyen dans le cadre du contrat de ville ne sont pas toujours claires pour les habitants et pour les institutions

Perspectives pour le prochain contrat de ville

Gouvernance	• Affirmer la direction de projet comme le cœur de la gouvernance du contrat de ville en : - Intégrant les comités stratégiques au fonctionnement de la direction de projet dans une forme élargie en fonction des actualités et besoins, - Articulant mieux la direction de projet et l'équipe projet. La direction de projet doit permettre la validation par les élus et les directions; l'équipe projet doit gérer les questions opérationnelles et proposer des arbitrages à la direction de projet. => Proposition de revoir les fréquences et composition des deux instances. • Clarifier les fonctions et délégations entre acteurs de la politique de la ville avec chefs de projet, délégué du Préfet, chefs de projet thématique.
Partenariat	• Création d'un schéma de partenariat articulant les instances de droit commun et celles de la politique de la ville • Mise en place d'une journée annuelle de la politique de la ville • Construction d'un projet de territoire partagé • Accompagnement du tissu associatif dans son développement et sa structuration avec la création d'un poste dédié, financé par Cité Educative
Participation des habitants	• Redynamiser le conseil citoyen contrat de ville avec poursuite de l'animation par le chef de projet/délégué du préfet de façon transitoire ? Ne faut-il pas envisager une animation plus pérenne pour asseoir la remobilisation dans le temps ? • Associer pleinement le conseil citoyen à la programmation du contrat de ville • Construire des formes de participation des habitants différenciées au plus proche des quartiers
Demande de subventions	• Permettre une aide de proximité pour les acteurs des petites associations dans le quartier • Mieux valoriser les financements de droit commun dans la programmation (ville de Chambéry, CAF, Département, Grand Chambéry)



Equipe des Epinettes 2018

Cette partie de l'évaluation, pilotée par l'agglomération, avait pour objectif :

- d'identifier les actions déployées pour chacun des axes du contrat de ville et leur financement,
- de mettre en lumière les points de force et de fragilité pour chaque axe du contrat de ville.
- de proposer des préconisations pour le futur contrat de ville.

Pour y parvenir, nous nous sommes appuyés sur les éléments à disposition, à savoir :

- les données d'observation quantitatives et qualitatives récoltées depuis 2015 (évaluation à mi-parcours du contrat de ville et rapports annuels de la politique de la ville) qui nous ont permis de renseigner un tableau synthétique par axe et par objectif mettant en exergue les points forts, les points faibles et les pistes d'amélioration,
- le tableau de bord des financements et des crédits spécifiques de la ville 2015-2022,
- des réunions en direction de projet (ville de Chambéry/Grand Chambéry/Etat) et avec les partenaires signataires du contrat de ville pour analyser les résultats et produire les synthèses,
- les éléments récoltés lors des réunions avec le conseil de quartier citoyen / contrat de ville.

Les éléments présentés ci-après sont la synthèse des données et échanges issus de ces travaux collaboratifs et présentant :

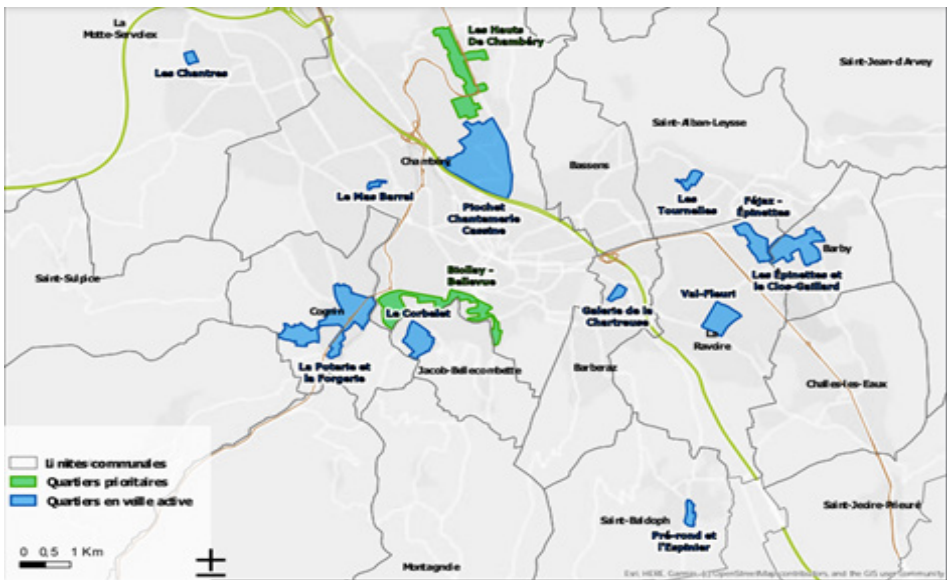
- Pour chacun des 3 axes du contrat de ville (cadre de vie, développement économique/emploi et cohésion sociale) : les points forts et points d'amélioration avec quelques données illustrant les synthèses,
- les préconisations pour le prochain contrat de ville.

Vous trouverez en annexe une partie des données recueillies.

I. Approche territoriale : typologie des quartiers politique de la ville de Grand Chambéry

19 000 habitants vivent dans un quartier en politique de la ville, soit 14% de la population de l'agglomération.

L'agglomération compte 2 quartiers prioritaires (QPV) et 11 quartiers en veille active (QVA), répartis dans 9 communes de l'agglomération



Malgré la réunion des quartiers de Bellevue et du Biollay en un seul et même quartier politique de la ville, ces deux secteurs présentent des spécificités.

10.1 Le quartier de Bellevue

Le quartier de Bellevue, malgré une proximité avec le centre-ville, est enclavé par une configuration des lieux (pente) qui ne facilite pas les cheminements piétonniers, les déplacements et les rencontres. A l'écriture du contrat de ville en 2015, les indicateurs socioéconomiques démontraient une situation prégnante de précarité et d'isolement de ses habitants, diagnostic qui nécessiterait d'être actualisé suite au programme de renouvellement urbain mis en œuvre en 2019. On peut déjà observer une **mixité sociale plus prégnante** due à la présence de pavillons attractifs et au projet de renouvellement urbain récent.

Une **dynamique de déploiement du contrat de ville** a été initiée en 2018, suite au constat que peu d'acteurs étaient présents dans le quartier pour développer des projets à destination des habitants et que moins de moyens étaient mis en œuvre, comparativement au Biollay voisin et aux Hauts-de-Chambéry, malgré de forts besoins sociaux mis en lumière par les différents diagnostics menés. Ce déploiement a permis de mettre en place des actions de:

- éducation/parentalité avec l'accompagnement du DIREC et la mise en réseau des acteurs de l'éducation – école, AFEV, maison de l'enfance
- accès aux droits
- insertion socioprofessionnelle avec les permanences d'AGIR abcd, de la médiatrice sociale de la Régie Coup de Pouce et de la conseillère de proximité de la MLJ, **en s'appuyant sur le conseil citoyen**, investi dans la démarche et à l'initiative, avec la maison de l'enfance, d'une fête de quartier.

La coordination de ces différents projets a été permise grâce à l'**installation d'une équipe territoriale**, réunissant tous les acteurs du contrat de ville pouvant être amenés à intervenir dans le quartier, et co-animée par la mairie de quartier/ politique de la ville Ville de Chambéry/Grand Chambéry.

Cette dynamique positive a été stoppée avec le début des travaux et le départ massif d'habitants et n'a pas été reprise ensuite (COVID, changement de municipalité...).

La question de la sortie de ce territoire des quartiers prioritaires en 2024 se pose aujourd'hui et nécessite de faire une mise à jour des indicateurs socioéconomiques du quartier.

2018

Une dynamique de déploiement du contrat de ville a été initiée à Bellevue.



10.2 Le quartier du Biollay

Le quartier du Biollay concentre moins d'acteurs associatifs que celui des Hauts-de-Chambéry mais ceux-ci sont davantage coordonnés et en capacité de mener des actions collectives, notamment grâce à l'**animation assurée par la mairie de quartier**. Malgré tout, ces acteurs associatifs se voient parfois comme des concurrents, conséquence probable d'une mauvaise articulation, qui pourrait être améliorée entre les financeurs. L'arrivée d'acteurs extérieurs au territoire avec des projets « clé en main », comme Sport dans la Ville, n'a pas été bien vécue par les acteurs de proximité et a renforcé ce sentiment de concurrence, notamment financière.

Le quartier est morcelé en **plusieurs secteurs enclavés** qui connaissent chacun leurs propres problématiques. Dans le cadre de la réflexion engagée sur un projet de renouvellement urbain, le diagnostic mené avec les acteurs de proximité a permis notamment d'identifier un **manque de locaux associatifs**, démontrant un besoin général de restructuration des équipements publics.

Une **forte attente des habitants** porte sur la restructuration du parc locatif social, qui n'a pas connu de réhabilitation significative depuis de nombreuses années. Le projet de renouvellement urbain suscite de nombreuses attentes face à la paupérisation du quartier et constitue un enjeu majeur dont les pouvoirs publics devront se saisir pour lutter sont les fractures sociales et territoriales.

Une dynamique positive s'est enclenchée dans le quartier avec, entre autres, la relance du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) repris par la FOL, et la mise en place dans ses murs d'un lieu de distribution alimentaire durant le confinement, ou encore la création de jardins partagés par le bailleur Cristal Habitat et la régie de quartier Coup de Pouce, en lien avec tous les acteurs (CSAB, maison de l'enfance, Café Biollay, mairie de quartier, FJT...). L'inauguration du centre social départemental en 2021, en centralité, est à relever également.

Enfin, l'évaluation a permis de mettre en lumière des **problématiques de santé mentale et d'isolement** très fortes sur le quartier, avec des habitants qui se sentent relégués par rapport au reste de la ville.

Cf. baromètre en annexe établi par les membres du conseil de quartier citoyen / contrat de ville lors des réunions consacrées à l'évaluation.
Cf. baromètre en annexe établi par les membres du conseil de quartier citoyen / contrat de ville lors des réunions consacrées à l'évaluation.



10.3 Le quartier des Hauts-de-Chambéry

Le renouvellement urbain mené depuis une vingtaine d'années dans le quartier des Hauts-de-Chambéry a porté ses fruits : **la qualité de vie s'améliore** et le quartier retrouve peu à peu **son attractivité** et **davantage de mixité**, constat que reconnaissent les habitants et les acteurs associatifs du quartier.

Pourtant, **l'image du quartier évolue moins vite** dans les mentalités que sa physionomie. Certains secteurs, restés à l'écart du PRU 1, souffrent aujourd'hui de la comparaison avec les secteurs déjà renouvelés. La vétusté croissante d'une partie du parc de logement social est partiellement compensée par un effort ambitieux de réhabilitation des logements.

Le quartier a été fortement impacté par la **fermeture consécutive de 3 structures d'animation de la vie sociale** :

- l'espace de vie sociale des Châtaigniers en 2018,
- le centre social et culturel de Pugnet en 2019
- le centre social et culturel des Combes en 2020.

Ces fermetures ont des conséquences fortes sur la vie des habitants et sur leur confiance vis-à-vis des institutions. Certains jeunes du quartier n'ont pas connu d'animation jeunesse, l'association Posse 33 restant le seul acteur proposant des activités à leur destination mais pas à la hauteur de la demande.

Comme au Biollay, **l'arrivée d'acteurs extérieurs** dans le quartier comme Sport dans la Ville ou Ma Chance Moi Aussi, dans un contexte de fermeture de structures et de baisse de financements, a été mal vécue par les associations de proximité et a pu créer un certain sentiment de concurrence entre elles, renforcé par le **manque de lieux de coordination des acteurs**. Ce manque est remonté par les acteurs eux-mêmes, notamment dans le diagnostic de l'animation de la vie sociale effectué en 2019.

Malgré ces disparitions successives, le tissu associatif du quartier reste dense, le bailleur joue également un rôle important en s'impliquant dans de nombreux projets participatifs et de nombreux équipements publics participent au dynamisme local.

Les habitants des Hauts-de-Chambéry sont historiquement mobilisés, voire politisés depuis les dernières élections municipales. Des **collectifs d'habitants** se sont constitués pour pallier la fermeture des structures d'animation de la vie sociale et se mobilisent au quotidien, complexifiant parfois le paysage des acteurs en présence mais cette mobilisation citoyenne est à saluer et à prendre en compte dans la gouvernance du quartier :

- Vivre ensemble à Pugnet
- les Combes Battantes,
- la commission Avenir adossé à l'espace socioculturel des Combes....

**Réaffirmer
les valeurs républicaines**
Un enjeu essentiel de la politique de la ville

Enfin, une **montée de la délinquance** a été observée ces dernières années avec :

- le développement de l'économie des stupéfiants
- l'augmentation des troubles de voisinage liée entre autres à des problématiques de santé mentale
- les difficultés accrues d'accès aux droits pour les publics les plus éloignés du numérique

Ce constat pose la question de **l'enjeu du vivre-ensemble** et de son effet pervers sous-jacent, le phénomène de repli communautaire et d'éloignement des valeurs de la République. Ces derniers constats sont d'autant plus prégnants qu'ils sont aussi à faire pour le quartier du Biollay.

La politique de la ville se doit de réaffirmer encore plus fort **sa mission républicaine** dans ce contexte. Elle est « le premier kilomètre de la promesse républicaine dans les quartiers » selon les auteurs du rapport de la Commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville.

Cf baromètres en annexe établis par les membres du conseil de quartier citoyen / contrat de ville lors des réunions consacrées à l'évaluation.



II. Approche thématique à partir du plan d’actions renouvelé du contrat de ville 2021-2022

Axe 1 : Valoriser les capacités de développement urbain durable des quartiers pour améliorer le cadre de vie des habitants (pilier 1 Cadre de vie)

a. Objectif 1 : Poursuivre et renforcer le renouvellement urbain des quartiers par une action sur le bâti et l’espace public

Points forts

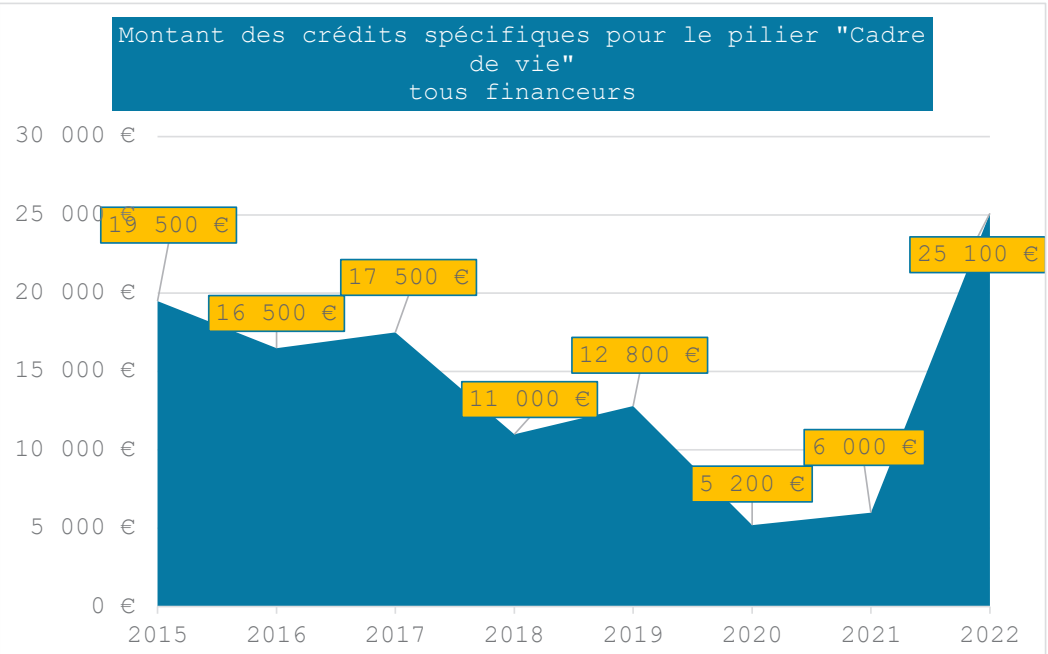
Le quartier des Hauts-de-Chambéry bénéficie d’une politique ambitieuse de requalification des espaces publics, de désenclavement, de renforcement et de diversification de l’habitat. Une démarche de ce type a été lancée à Bellevue, une nouvelle phase est à envisager. Un projet est en cours de réflexion au Biollay.

Points de fragilité

Une partie importante du parc de logements sociaux des 3 quartiers n’a pas encore bénéficié de programme significatif de réhabilitation. Les conditions d’habitabilité et l’attractivité des logements se sont dégradés et participent significativement à la ghettoïsation. Au Biollay, les habitants expriment le sentiment d’une insuffisance de desserte en transport en commun.

Enjeux et perspectives :

- o Réaliser le nouveau PRU programmé sur les Hauts-de-Chambéry en poursuivant la recherche de financements complémentaires pour renforcer son ambition ;
- o Envisager une nouvelle phase de PRU pour Bellevue ;
- o Poursuivre le projet pour le quartier du Biollay, programmer différentes phases de travaux en fonction des financements mobilisés.



b. Objectif 2 : Développer la gestion urbaine et sociale de proximité

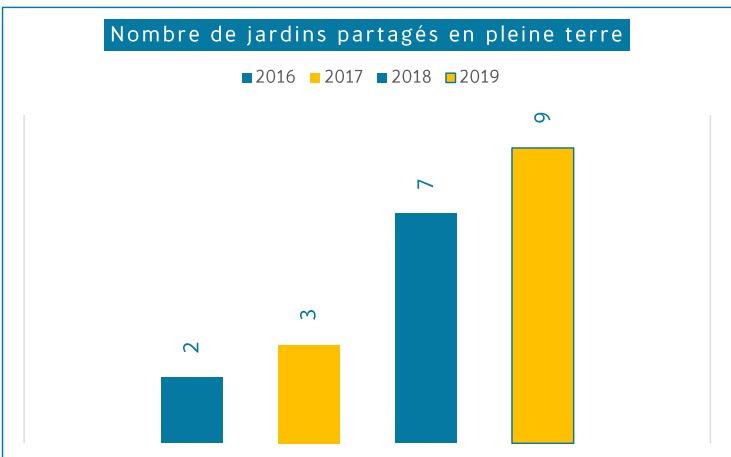
Points forts

Le travail des régies de quartier est à valoriser, avec le développement de jardins partagés, en lien avec les autres associations du quartier et une mobilisation à saluer des habitants.

Les mairies de quartier ont été renforcées et leurs missions repensées afin de pouvoir à nouveau animer le dispositif en coordination avec tous les acteurs concernés. Les bailleurs restent des acteurs très présents et impliqués.

Points de fragilité

L’absence d’un interlocuteur de proximité, dédié spécifiquement à cette question, entraîne un manque de coordination et de lisibilité des actions menées. Le lien entre le volet urbain et le volet cohésion social est encore à renforcer.



Enjeux et perspectives :

- o Mettre en place une organisation entre les différents acteurs pour coordonner les actions, en particulier pour les secteurs en renouvellement avec l’exécution de très nombreux chantiers ;
- o Renforcer l’information des habitants sur les actions menées et sur les « projets de quartier ».

c. Objectif 3 : Renforcer la mixité des quartiers en limitant la concentration des précarités

Depuis 2016, Grand Chambéry a mis en place la conférence intercommunale du logement. Grâce un travail multipartenarial, Grand Chambéry a en particulier approuvé la convention intercommunale d’attribution qui fixe des objectifs chiffrés dans les attributions de logements sociaux (objectifs loi Egalité et Citoyenneté) dans un objectif de rééquilibrage territorial en matière de mixité sociale. Un suivi régulier de ces objectifs est réalisé en conférence intercommunale du logement.

En parallèle, l’Agglomération a fixé dans le PLH2014-2019 puis dans le PLUi HD un objectif de rééquilibrage de l’offre de logements sociaux. En tant que délégataire des aides à la pierre mais également au titre de ses fonds propres, Grand Chambéry accorde des financements qui participent du développement d’une offre en particulier dans les communes en rattrapage au titre de la loi SRU.

d. **Objectif 4 : Décliner la stratégie globale du contrat de ville dans chaque quartier en veille active en tenant compte de ses spécificités**

Points forts

Malgré des moyens humains et financiers moindres dans les quartiers en veille active, les actions emblématiques du contrat de ville, pilotées par Grand Chambéry, s’y déploient :

- la médiation nocturne via le dispositif des Correspondants de Nuit
- les chantiers écocitoyens
- une Toile à la belle étoile
- les ateliers sociolinguistiques
- les ateliers numériques
- le plan Quartier d’été.

Ces quartiers bénéficient d’un **réseau d’acteurs diversifié et impliqué** bien que les crédits affectés soient moins conséquents que pour les quartiers prioritaires :

- les médiateurs
- les bibliothèques,
- le café associatif/espace de vie sociale à Barby
- le centre social du canton de la Ravoire (AME))
- la résidence sociale des Epinettes
- les syndicats intercommunaux (SICAMS, SICSAL, SIVOM, SIVU)
- les éducateurs de la Sauvegarde de l’Enfance de Savoie
- une conseillère de proximité “aller vers” portée par la MLJ, depuis 2022, dans le cadre d’une expérimentation financée par l’Etat, Grand Chambéry et les communes volontaires (Barberaz, Barby, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Motte Servolex).

Les communes reconnaissent toutes le rôle essentiel que jouent les correspondants de nuit et la coordination effectuée la journée, de manière régulière, par le responsable du dispositif.

L’expérimentation d’une conseillère “aller vers” de la Mission Locale Jeunes quant à elle permis d’enclencher une dynamique entre les acteurs jeunesse, répondant à un besoin d’échanges et de partage d’information pour un accompagnement coordonné au service des jeunes du territoire. Des dynamiques entre acteurs et au service des habitants ont également été initiées grâce au Plan Quartier d’été.

Enfin, concernant le volet renouvellement urbain, les **fonds de concours** sont de véritables leviers à l’investissement lourd au profit du cadre de vie des habitants des quartiers en veille active.

Plus de **600** logements sociaux réhabilités ou en cours depuis 2014

Plus de **2 Millions** d’euros de fonds de concours

Points de fragilité

La complexité d’intervention de la politique de la ville dans ces micro quartiers concernés est souvent regrettée par les communes. L’absence d’intervention de l’Etat limite les possibilités d’intervention dans des secteurs qui nécessitent une approche différenciée et spécifique en fonction des réalités de terrain.

Dans ces petites communes, les acteurs de proximité sont moins nombreux, plus eseuilés et expriment un fort besoin de mise en réseau et d’accompagnement sur des thématiques comme :

- la prévention de la délinquance
- la jeunesse
- la santé mentale.

Ces quartiers, fragilisés par un phénomène de paupérisation de leur population, peuvent à tout moment basculer vers des problématiques plus lourdes. La prévention est un enjeu majeur pour éviter ce basculement et nécessite des moyens et financiers dédiés.

Enjeux et perspectives :

- o **Poursuivre l’accompagnement du contrat de ville en fonction des besoins de chacune des communes**
- o **Appui technique pour la mise en place d’animation territoriale comme cela s’est fait à Barby, mise en place d’échanges d’expérience, appui en ingénierie pour le montage de projets ;**
- o **Communiquer sur les possibilités de déploiement du contrat de ville notamment grâce au document ressources créé en 2020 ;**
- Informier régulièrement des actions et des partenaires existants ;**
- Mettre en place une coordination sur les questions de la jeunesse dans le cadre du CISPD ;**
- Réinterroger l’Etat sur les possibilités d’intervention financière.**



Axe 2 : Développer le potentiel des quartiers à travers l'emploi et le développement économique (pilier 2 Développement économique/Emploi)

5/ favoriser l'insertion professionnelle des habitants par un accompagnement individuel et collectif

6/ Favoriser le rapprochement entreprises/habitants en s'appuyant sur la dynamique de développement économique de Grand Chambéry

Points forts

Les contextes local et national favorables à l'embauche impactent de manière positive les territoires politique de la ville et le soutien à l'emploi réaffirmé par l'Etat, via les appels à projets et les nombreux dispositifs déployés, participent à améliorer l'insertion socioprofessionnelle des habitants.

Concernant la création d'entreprises, **le dispositif CitésLab** porté par Grand Chambéry répond à la demande des habitants qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat et est reconnu dans le territoire.

En 2021, l'**appel à projets 100 % Inclusion**, lancé par le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, et la réponse favorable apportée au Consortium d'acteurs piloté par la Ville de Chambéry et composé des régies de quartier, de la Mission Locale Jeunes du bassin chambérien, de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des 2 Savoie et de Wimoov, a permis l'ouverture des **lieux DECLIC** dans les Hauts-de-Chambéry et au Biollay-Bellevue pour :

- animer les réseaux d'acteurs et de l'insertion et s'appuyer sur d'autres acteurs pour imaginer des solutions innovantes de remobilisation pour les publics les + éloignés ;
- coordonner les dispositifs et actions pour plus de complémentarité et de lisibilité
- travailler sur les freins à l'emploi notamment la mobilité et la garde d'enfants.

La création de ces lieux uniques pour l'insertion socioprofessionnelle avait déjà été identifiée comme un projet à développer dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de 2018.

Enfin, la mise en place en 2017 d'une **conseillère de proximité « aller vers »** par la MLJ et de **deux conseillères Mon Quartier Ma Chance** en 2021 par Pôle Emploi a répondu au besoin d'accompagnement des publics les plus fragiles pour les amener vers des solutions individualisées ou vers le droit commun.

32 porteurs acteurs de l'emploi financés depuis 2015

Points de fragilité

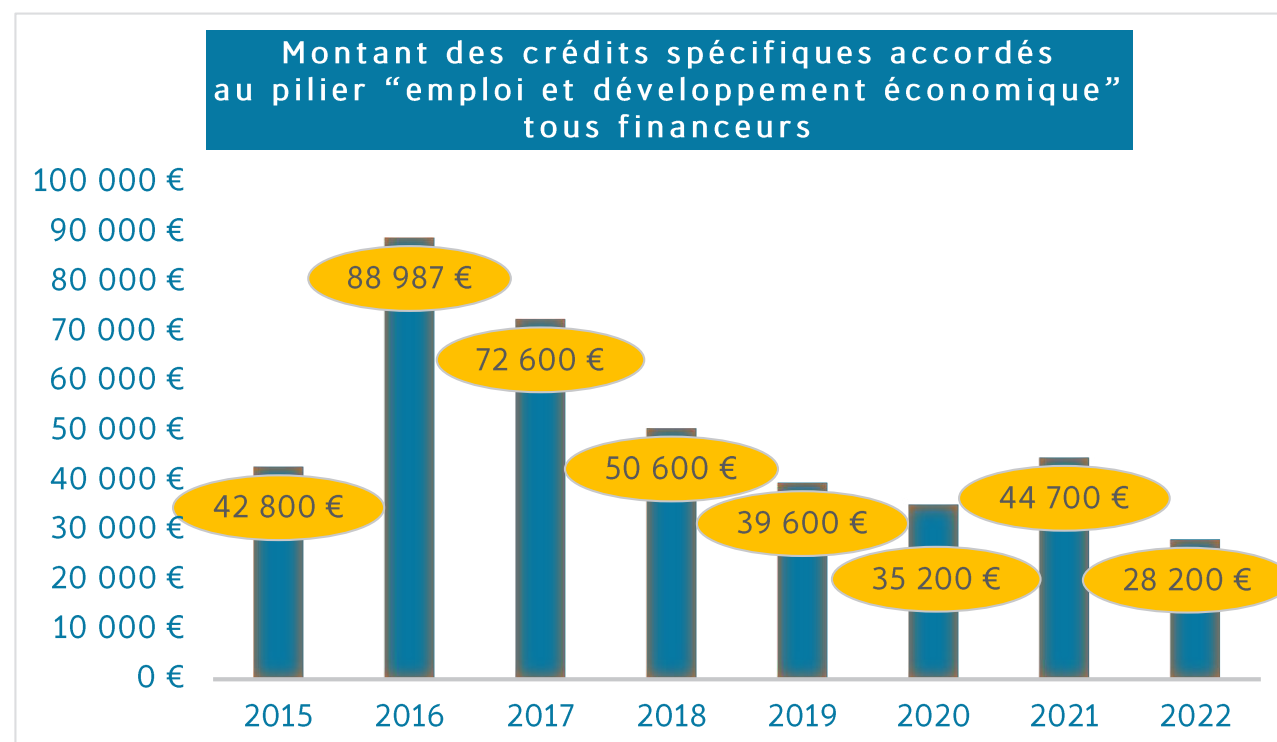
La **multiplicité des dispositifs et des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle** complexifie le partenariat et n'aide pas à une vision globale de l'offre de services, pour les professionnels et pour les usagers. La question de la plus-value de la politique de la ville dans une thématique déjà bien soutenue par le droit commun se pose et ne peut trouver sa place que par une approche de terrain au cœur du quartier.

Le **cumul de difficultés** de certains habitants ne permet pas aux dispositifs existants de toucher le public-cible : langue, mobilité, santé, garde d'enfants sont autant de freins qui empêchent ces publics d'accéder à l'emploi.

Le lien aux entreprises demeure un axe de progrès à travailler. Des initiatives existent comme le dispositif 100 Chances 100 Emplois mais ne suffisent pas. Les jeunes des QPV ont toujours autant de difficulté à trouver des stages de 3ème et ne bénéficient pas du même réseau que le reste des jeunes de l'agglomération quand il s'agit d'accéder à une première expérience professionnelle. La culture de l'échec, l'absence de modèle de réussite et le sentiment de manquer de légitimité participent aux difficultés d'insertion socioprofessionnelle que les jeunes des quartiers politique de la ville rencontrent.

Enfin, la question de l'**égalité femmes-hommes** dans cette thématique est prégnante : les femmes sont moins touchées par les dispositifs mis en place. Elles sont absentes de l'espace public et ne bénéficient donc pas des différentes actions mises en place. La question de l'interculturalité est soulevée par nombre de professionnels, adossée à celle-ci, celle du pouvoir d'agir des femmes, dans des contextes où la langue française n'est pas bien maîtrisée et la garde d'enfants relayée à la mère.





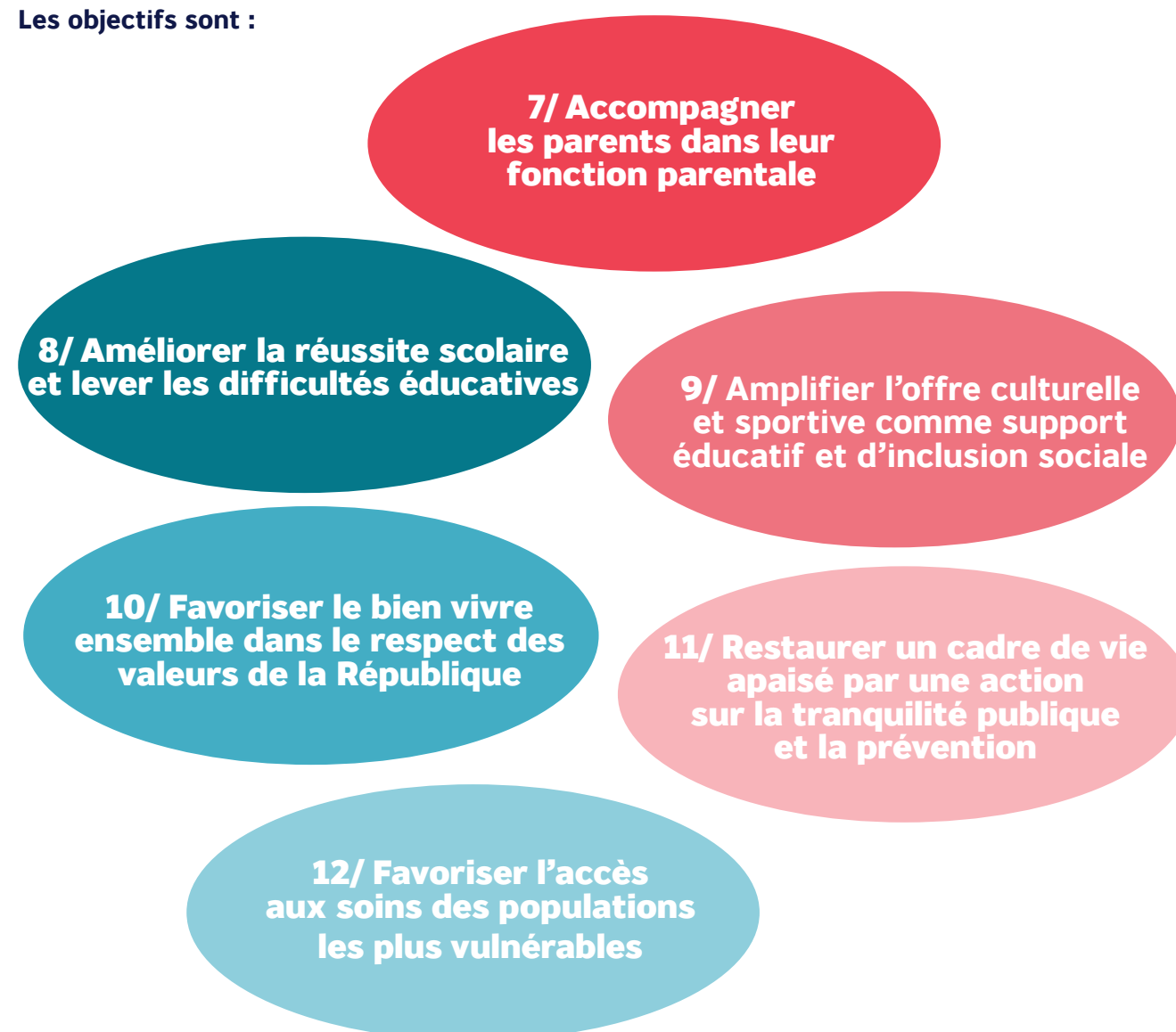
On observe une baisse significative des montants alloués due à un renforcement du droit commun sur ce pilier.

Enjeux et perspectives :

- o Réinterroger l'articulation et la complémentarité des dispositifs existants en matière d'insertion socioprofessionnelle
- o Dresser le bilan des lieux DECLIC : quelle pérennité à la fin des financements 100 % INCLUSION ?
- o Développer des actions à destination des femmes et former les professionnels à accompagner ce public
- o Développer le partenariat avec le monde économique : mieux connaître les besoins des entreprises, développer la mise en réseau jeunes/entreprises et le parrainage, s'appuyer sur les plans « entreprises inclusives » et PAQTE
- o Placer les actions politiques de la ville au bon endroit, en complément des politiques de droit commun (ex : déclinaison de la feuille de route préfectorale en faveur de la réduction des tensions de recrutement) en confortant notamment les démarches d'aller vers et en poursuivant toutes les actions relevant du pilier Cohésion sociale pour lever les freins de langue, mobilité, culture, santé, garde d'enfants...

Axe 3. Renforcer l'inclusion et la réussite des habitants pour créer les conditions du vivre-ensemble (pilier 3 Cohésion sociale)

Les objectifs sont :



Points forts

- Des acteurs ressources dans tous les champs (éducation, culture, sport, lien social, santé, prévention, bailleurs), investis pour les habitants.
- Des institutions qui expriment la volonté de travailler ensemble : conventionnements pluripartites, pacte de coopération AVS, Cité éducative, DECLIC, relance de l'Atelier Santé Ville, création d'un poste de prévention des addictions porté par la SEAS.
- Contexte propice au développement de nouveaux projets et partenariats sur l'axe éducation/ parentalité/jeunesse avec l'obtention du label Cité éducative.
- Des actions d'envergure déployées dans le cadre d'appels à projet et appels à manifestation d'intérêt avec des ressources financières et humaines complémentaires à la ville de Chambéry.
- Des actions structurantes menées dans le cadre de la prévention (CDN, chantiers) qui fédèrent les acteurs autour d'objectifs communs.
- Actualisation des diagnostics santé par territoire réalisés en 2021-2022 par l'Atelier Santé Ville

Points de fragilité

- Les acteurs de proximité se sentent parfois en concurrence et souffrent d'un manque de vision globale et de coordination.
- Certaines structures présentent une fragilité administrative et financière (clubs de sport mais aussi des associations comme le Café Biollay, le dispositif des CDN de la Régie Plus avec un modèle économique basé sur les emplois aidés, fermeture de 3 structures AVS sur les Hauts-de-Chambéry).
- Une part importante de familles monoparentales, familles nombreuses, d'habitants à faibles revenus, faible niveau de qualification, d'origine étrangère avec d'importantes difficultés socioéconomiques, problématiques de santé mentale : tous ces constats sont autant de freins au bon exercice de la parentalité, de la citoyenneté, de la participation, de l'égalité femmes-hommes et de la place de la femme dans la société et à l'insertion socioprofessionnelle.
- Manque de complémentarité entre la politique de la ville et le droit commun, voire d'interconnaissance et de passerelle.
- Des interrogations sur la pérennisation des actions financées suite à des AAP (Quartiers d'été, DECLIC...)
- Le vivre ensemble ébranlé par le contexte sanitaire qui nécessite des moyens et une attention renforcés.

Enjeux et perspectives :

- o **S'appuyer sur l'animation et la coordination des mairies de quartier via l'équipe territoriale pour permettre aux acteurs d'avoir une vision globale et de travailler sur une approche structurée en termes de parcours.**
- o **Déploiement de la Cité Educative :**
 - la parentalité est un axe fort à développer, peu d'actions aujourd'hui et pourtant, beaucoup de besoins, liés à d'autres axes du contrat de ville.
 - Même constat sur la jeunesse, pas suffisamment d'acteurs dans les Hauts-de-Chambéry, à renforcer.
 - Les actions sur l'égalité filles/garçons sont à développer car peu traitées pour l'instant.
- o **Mener une réflexion collective entre institutions sur la professionnalisation, la formation, la pérennité et l'attractivité des métiers relevant du secteur associatif en quartiers politique de la ville, en lien avec la démarche initiée dans le cadre du pacte de coopération de l'AVS.**
- o **Développer la capacité d'accompagnement des structures pour mieux permettre aux habitants de s'investir et de s'emparer de leur pouvoir d'agir.**
- o **Favoriser la rencontre d'habitants, de manière régulière, lors de moments conviviaux.**

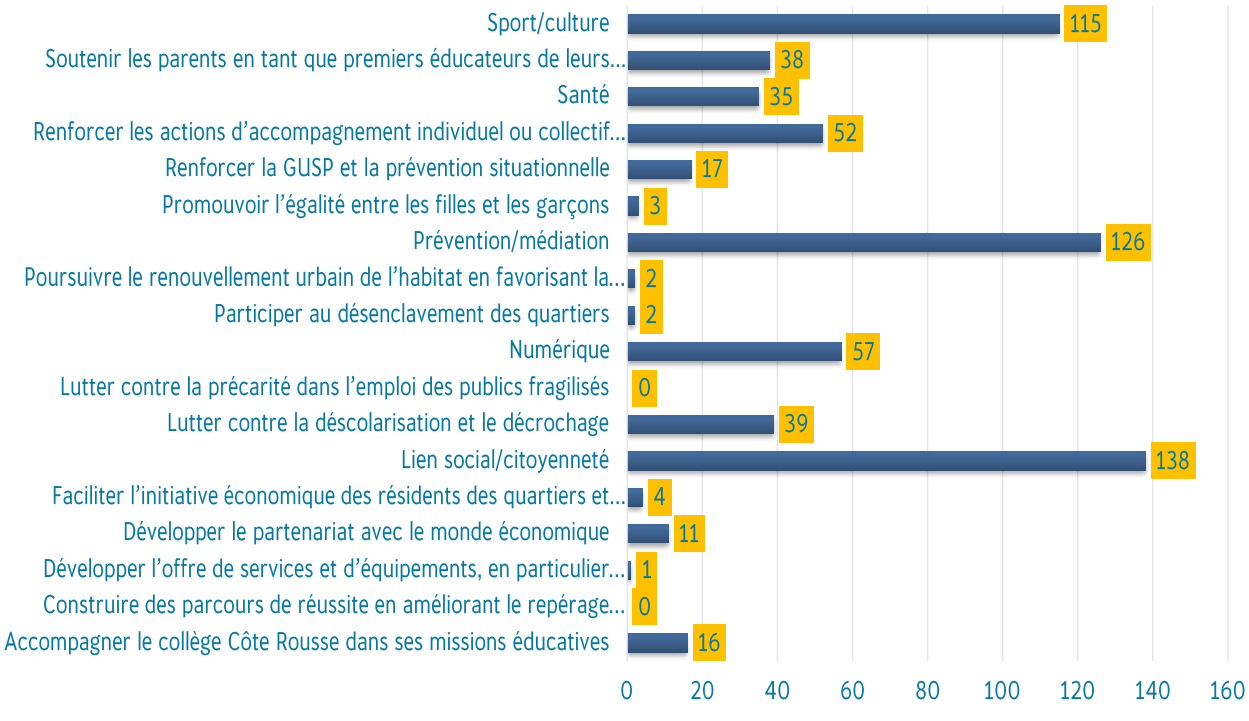
Axe 4. Garantir l'égalité et lutter contre les discriminations (axes transversaux)



Points forts

- Un **plan de développement des usages du numérique** avec des moyens humains dédiés par Grand Chambéry et plébiscité par les acteurs des QPV et QVA déployé autour de 2 axes : l'accès aux droits et l'éducation aux médias (cf. partie sur l'accès aux droits page 41).
- Création en 2020 d'un **Fablab** à la Dynamo sur les Hauts-de-Chambéry, dans le cadre de la Fabrique numérique du territoire.

Nombre d'actions financées par orientations depuis 2015 tous financeurs tous piliers



Points de fragilité

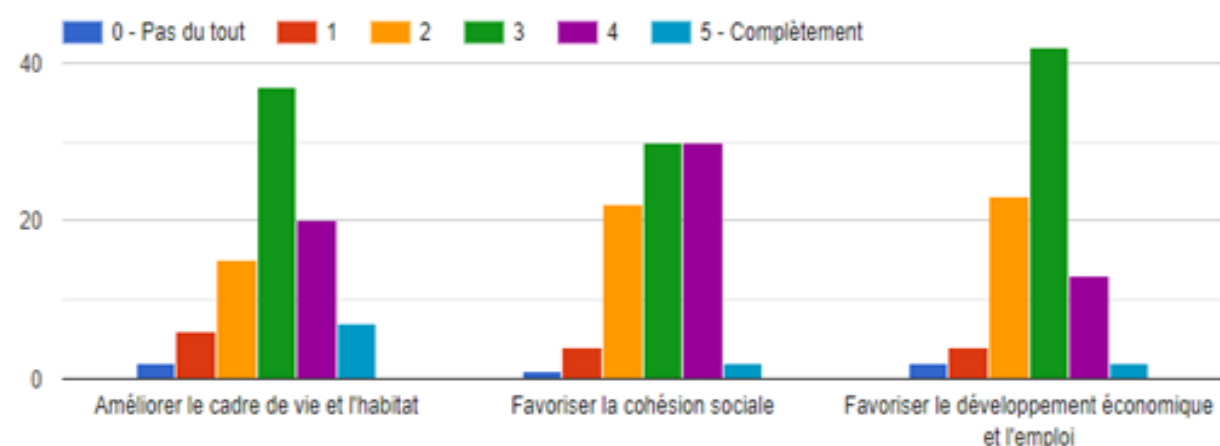
- Concernant les axes transversaux, hors numérique : pas d'actions spécifiques sur les axes transversaux, dilués dans les autres actions du contrat de ville, ce qui empêche une bonne lisibilité et concourt à rendre difficile son évaluation et sa quantification. (Cf. partie sur l'accès aux droits page 41).

Enjeux et perspectives :

- Poursuivre le travail mené dans le cadre du plan de développement des usages du numérique : coordination, formations, co-construction et visibilité d'une stratégie numérique intégrée dans les schémas et dispositifs actuels à l'échelle départementale (partie sur l'accès aux droits page 41).**
 - Accompagnement des acteurs sur ces axes notamment égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations via de la formation.**
 - L'axe jeunesse va être déployé dans le cadre de la Cité éducative.**
 - L'axe mobilité va être déployé à travers les lieux DECLIC (axe très lié au pilier développement économique/emploi). Aujourd'hui, l'agence écomobilité et l'axe mobilités solidaires doivent être des outils davantage actionnés au service des habitants des quartiers prioritaires.**

Sur les piliers suivants énoncés dans les contrats de ville, vous trouvez que les objectifs ont été atteints

 Copier



Chantiers jeunes
à La Motte Servolex
juillet 2021

Volet 3 - Focus thématiques : accès aux droits et jeunesse

06

Le comité de pilotage restreint du contrat de ville du 31 janvier 2022, composé des élus référents de la Ville de Chambéry et de Grand Chambéry et de la Secrétaire Générale de la Préfecture, a validé deux thématiques prioritaires à évaluer de manière plus poussée dans le cadre de l'évaluation finale :

- **La jeunesse ;**
- **L'accès aux droits.**

Pour ce faire, il a été acté de faire appel à des prestataires extérieurs, le volant 1 étant piloté par l'Etat et le volant 2 par Grand Chambéry.

La thématique Jeunesse / les 11-25 ans / Evaluation réalisée par Terre d'avance

Le contrat de ville constitue un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions devant permettre une prise en charge et un accompagnement global des jeunes. Au travers de cet axe transversal, les partenaires du contrat de ville souhaitent appréhender la jeunesse en dépassant les logiques sectorielles et en développant davantage une logique de parcours de vie, permettant un suivi coordonné et sur le long terme des jeunes ciblés.

Cette approche doit faciliter la mobilisation du droit commun dans le cadre d'une offre pluri-professionnelle, en coordonnant et articulant davantage les dispositifs existants. L'objectif est de pouvoir actionner tous les leviers existants contribuant à la construction de ces parcours en s'appuyant fortement sur les ressources du territoire (dispositifs, acteurs) : travailleurs sociaux, éducateurs, enseignants, associations, réseaux d'entreprises...

Cette thématique transversale touche tous les axes du plan d'actions renouvelé du contrat de ville : cadre de vie et offre d'équipements, mobilité, insertion socioprofessionnelle, volet éducatif, citoyenneté, lien social, culture, sport, prévention, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations...

La thématique Accès aux droits / Evaluation réalisée par AGATE

On entend par « accès aux droits » l'accompagnement des habitants et des usagers dans leurs démarches administratives afin qu'ils puissent avoir accès à l'ensemble de leurs droits : logement, santé, scolarité, aides sociales, dans un accès égal à tous les services publics.

Cette thématique pose un réel enjeu du maintien de la cohésion sociale en renforçant l'inclusion des habitants pour créer les conditions du vivre-ensemble et en leur permettant de vivre pleinement leur citoyenneté.

Il est nécessaire de bien distinguer la médiation administrative et la médiation numérique, cette dernière faisant partie de la première. Grand Chambéry porte le plan de développement des usages du numérique et intervient fortement sur l'accompagnement des acteurs de la médiation numérique. Le focus sur cette thématique permettra d'évaluer cet axe fort du contrat de ville et de réaliser une cartographie des acteurs avec la définition précise de leur cadre d'intervention respectif.

Axe accès aux droits 2021-2022

I. 1 - Elements de cadrage

I.1 L'accès aux droits dans les quartiers politique de la ville de Grand Chambéry

L'accès aux droits n'étant pas un axe à proprement parler de contrat de ville actuel, le nombre d'actions financées sur ce sujet est peu important (2 par an depuis 2018). La méthode d'évaluation s'est donc attachée à qualifier la thématique et s'est adressée aux différentes structures repérées par l'équipe projet.

Après une série d'entretiens (individuels et collectifs) auprès des différents acteurs intervenants auprès des publics dans les quartiers politique de la ville, une enquête en ligne a été menée pour qualifier et quantifier les actions d'accès aux droits.

49

Personnes dédiées à l'accès aux droits, dont 30,1 dans les Centres Sociaux du Département (Triolet dans les Hauts-de-Chambéry et au Biollay)
Soit 19,6 personnes (équivalents temps plein) identifiées par les 15 autres structures pour l'accompagnement aux droits

45%

En moyenne, les structures répondantes consacrent 45% de leur activité à l'accès aux droits.

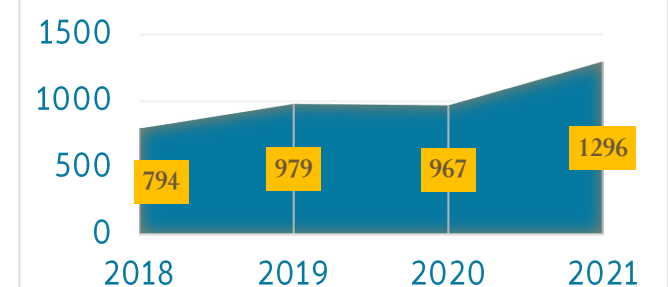
1

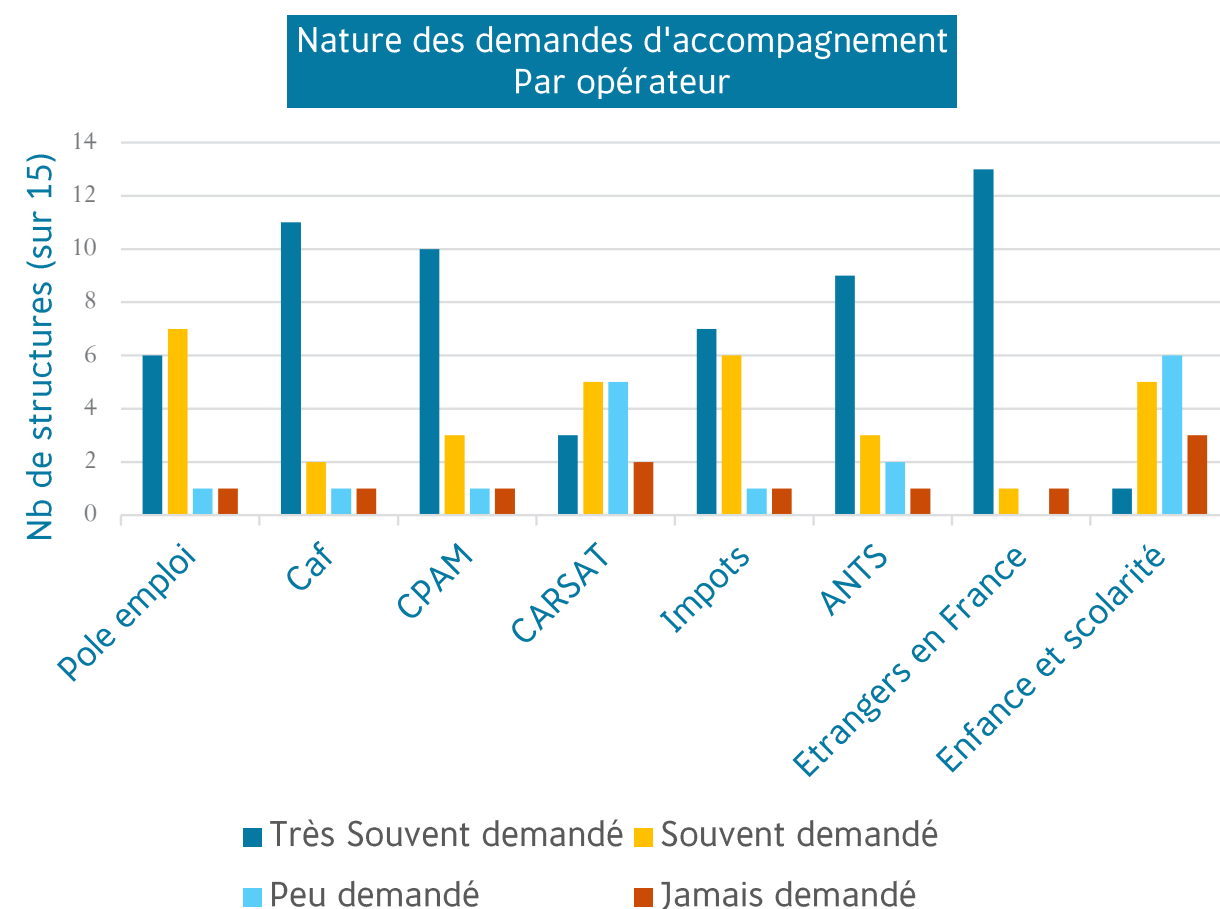
Structure (sur 22 identifiées) a répondu à l'enquête en déclarant « faire de l'accès aux droits » dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Un enjeu important a été de qualifier les demandes usagers. Pour cela, la question des types de démarches et des opérateurs de services associés leur a été posée. Sans surprise, les principaux services publics sont majoritairement demandés.

Côté évolution du nombre de demandes de ce type, les différents entretiens ont montré qu'elles étaient en forte croissance. Ce sont des remontées confirmées par toutes les enquêtes nationales et par les chiffres des permanences financées dans le cadre du contrat de ville.

Nombre d'accompagnements accès aux droits réalisés





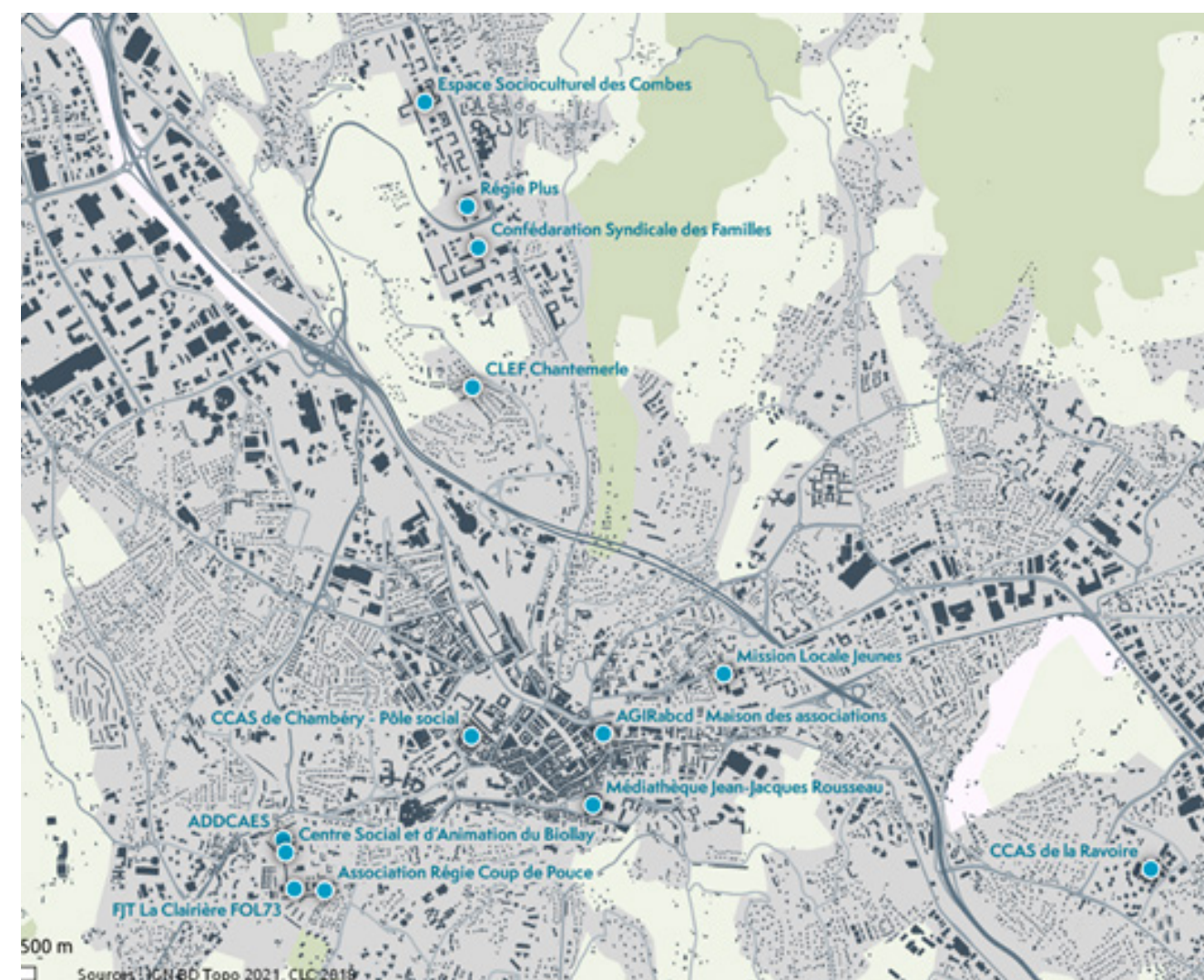
6 - Action « Accès aux droits » portée par la Régie Coup de Pouce, d'abord à Bellevue puis à Bellevue et Chantemerle, assurée par Sandra Kadri

7 - A noter que le département est présent dans les Hauts-de-Chambéry avec le Centre Social du Département (CSD) du Triollet et au Biollay avec le CSD Cognin-Biollay

A partir des données récoltées lors de cette enquête, une cartographie dynamique permettant d'orienter les usagers et d'identifier les partenaires (et quels accompagnements sont proposés) sera mise en ligne d'ici la fin de l'année.



Carte des structures ayant répondu à l'enquête « Kifékoï » sur l'accès aux droits



I.2 Attentes vis-à-vis des partenaires du contrat de ville

2 actions du Contrat de ville portent spécifiquement l'accès aux droits :

- la mission Accompagnement à l'accès aux droits portée par la Régie Coup de Pouce
- l'action portée par le Centre social et d'animation du Biollay.

Au regard du nombre de personnes équivalents temps plein (19.6 hors Conseil départemental) recensées sur ce sujet, le constat est que le contrat de ville est financièrement et quantitativement peu impliqué dans l'accès aux droits.

Au-delà d'un rôle de financeur, une attente est exprimée par les acteurs envers les pilotes du contrat de ville sur la coordination territoriale et institutionnelle, notamment être acteurs accueillant du public et opérateurs de services publics pourvoyeurs de droits sociaux.

A ce titre, les partenaires du Contrat de ville, notamment Grand Chambéry, sont cités comme acteurs structurants auprès des structures accompagnant les usagers. D'après les retours de l'enquête et des entretiens collectifs qui ont été menés, **l'animation d'un réseau d'acteurs** sur le sujet (groupe de travail accès aux droits animé par Grand Chambéry) est saluée tant par les acteurs de terrain que par les institutions pourvoyeuses de droits.

Plus de détails sur la coordination des acteurs au paragraphe II.2.

Eléments de définition

D'où vient l'accès aux droits ?

La notion d'accès aux droits (sociaux notamment) date d'avant la dématérialisation. Elle découle d'un double processus :

- Le ciblage de publics cibles, qui consiste depuis la fin des années 70 à déroger progressivement à l'universalité d'un certain nombre de politiques publiques pour mieux aider les personnes en précarité
- L'enjeu de répondre à l'objectif de justice sociale dans un contexte de contraintes budgétaires de l'action publique de plus en plus marquées – enjeu concomitant à la dématérialisation croissante des démarches administratives.

2021

un record de réclamations

avec quasiment 115 000 sollicitations

[pour le Défenseur des droits]

Les conditionnalités (numériques) implicites de l'accès aux droits

La dématérialisation agit comme une nouvelle conditionnalité de l'accès aux droits qui ne tient ni à des critères légaux ou réglementaires d'éligibilité, ni à des critères comportementaux. **Pour obtenir ses droits, il faut** – en plus des autres conditions prévues par les textes – **être autonome et capable de mobiliser les technologies numériques, ou a minima être en mesure de trouver de l'aide pour le faire.**

Aux conditions strictement réglementaires (conditions d'éligibilité, pièces justificatives, procédure, etc.) se sont donc ajoutées des conditionnalités extérieures au droit lui-même, mais qui constituent pourtant une condition sine qua non de l'accès aux droits.

De l'accès aux droits à la médiation numérique

Au regard de ces conditionnalités numériques de l'accès aux droits, une certaine confusion s'est aujourd'hui installée dans la définition de ce que veut dire « accompagner les usagers dans l'accès à leurs droits – ou dans leurs démarches administratives ». Pour aider à la précision des différentes postures, voici le spectre des possibilités d'accompagnement, du point de vue du professionnel



II - Synthèse évaluative

II.1 L'offre d'accompagnement à l'accès aux droits est-elle suffisante ?

Le constat partagé lors des différents temps de rencontres est que **le nombre d'acteurs accompagnant les usagers dans les quartiers politique de la ville est plutôt suffisant**. En revanche, la sécurisation et l'augmentation des moyens humains (et donc financiers) des structures proposant actuellement de l'accès aux droits est ressortie comme une priorité.

Certains quartiers en veille active sont moins dotés (Chantres à La Motte Servolex ou Pré-rond et L'Espinier à Saint Baldoph) et restent un peu plus éloignés des services publics et des points d'accompagnement aux démarches administratives. Toutefois, à défaut d'accompagnement administratif pur, des actions de médiation numérique ont été menées dans ces quartiers, dans le cadre du plan de développement des usages numériques porté par Grand Chambéry.

A défaut donc de besoin d'un plus grand nombre de structures d'accompagnement, c'est **surtout la coordination entre les acteurs qui se pose**, afin d'éviter aux usagers des parcours complexes entre des services publics identifiés et pourvoyeurs de droits, et différentes structures locales vers lesquelles l'utilisateur est renvoyé pour être accompagné, parfois avec plusieurs réorientations successives en fonction des disponibilités ou compétences des structures.

Sous-jacente à la demande de coordination, ce sont les questions de la **formation des personnes réalisant les accompagnements** à l'accès aux droits et celle de la **formalisation des partenariats** entre les structures accueillant les publics et les opérateurs de services publics qui se posent (ces deux questions sont liées, la formation étant souvent un des volets des conventions de partenariat entre un opérateur de services (CAF, Pôle Emploi, CPAM, etc.) et ses partenaires locaux.

Constats

- Le nombre de structures proposant de l'accès aux droits est conséquent
- L'accès aux droits est très souvent une activité parmi d'autres, qui représente en moyenne moins de la moitié de l'activité
- Les conditions et la clarté des accueils et accompagnements proposés mérite en revanche un travail de clarification
- L'ouverture de la France Services est saluée, avec une attente forte de partenariat avec les structures existantes.

Enjeux

- Augmentation des demandes, donc des besoins de moyens supplémentaires (notamment humains)
- Précision sur la nature des partenariats avec les opérateurs pour ne pas avoir l'impression de « faire à leur place »
- Savoir « qui fait quoi » pour pouvoir accompagner et orienter les usagers au mieux.

Focus sur l'ouverture de nouveaux lieux :

L'ouverture de la France Services sur les quartiers Hauts de Chambéry avec des permanences au Biollay et Bellevue a suscité de nombreuses réactions de la part des différents acteurs rencontrés. Si personne ne conteste la pertinence de l'ouverture d'une Mmaison France Services sur les quartiers, les points suivants ont toutefois été relevés de manière importante :

> la question de l'articulation avec l'offre existante, pour clarifier la place de la Maison France Service au regard des structures d'accueil (quand renvoyer vers la Maison France Service, pour quels types de demande...).

> en découle un sentiment partagé de manque de concertation préalable lors de l'élaboration du projet, tant par les acteurs de terrain que les institutions partenaires de la Maison France Service.

Par ailleurs, l'ouverture des lieux DECLIC (Biollay et Hauts-de-Chambéry) a pu soulever de fortes attentes, notamment en termes de clarification de l'offre de service, des modalités d'action et des publics cibles.

II.2 En quoi la mise en réseau des acteurs leur permet de développer des actions d'accès aux droits ?

La coordination, un enjeu à double niveau

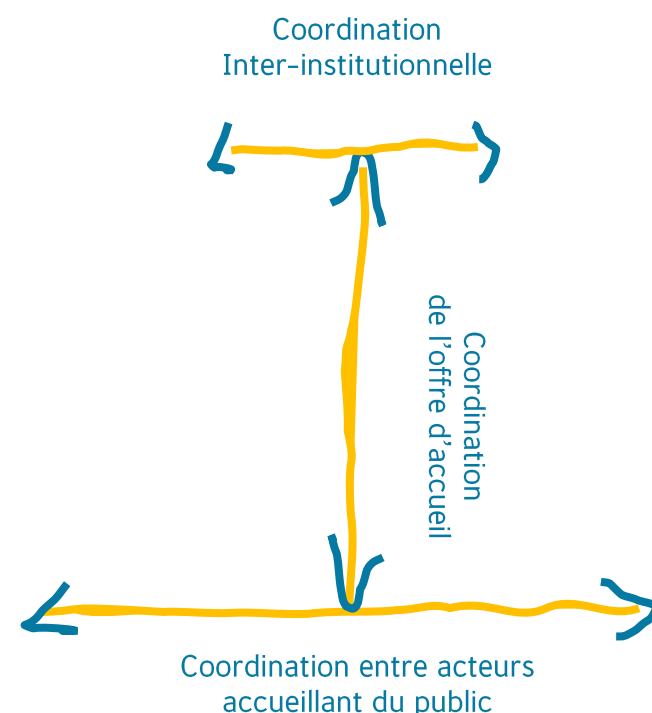
Si le nombre de structures semble suffisant, un besoin partagé de coordination est ressorti, tant du point de vu des opérateurs rencontrés (CAF, CPAM, Pôle Emploi, Département) que des différents acteurs de l'accès aux droits dans les quartiers. Ce besoin est triple :

- **Entre institutions**, notamment pour mutualiser les temps de formation / sensibilisation, échanger sur les évolutions et actualités de chacun
- **Entre institutions et acteurs de proximité**, afin de partager les partenariats réciproques et articuler l'offre d'accueil commune
- **Entre acteurs en proximité**, pour faciliter le parcours de l'utilisateur.

La question du rôle du contrat de ville dans cette coordination se pose, au regard notamment des différentes démarches existantes en Savoie.

Au niveau départemental, le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP), co-piloté par le Département et la Préfecture, dispose de deux instances dans lesquelles la question de l'accès aux droits est centrale (traitée à travers celle, connexe, de l'accessibilité des services) :

- le comité technique, instance opérationnelle, qui réunit les acteurs pour partager les pratiques outils méthodes et retours d'expériences autour de l'accompagnement des publics dans les différents territoires savoyards. A cette instance participent un certain nombre d'acteurs des quartiers prioritaires de Grand Chambéry.



À RETENIR

Avoir une approche territoriale des partenaires (et pas nécessairement en silo, par institution)

Préconisation du groupe Accès aux droits de Grand Chambéry - 16 juin 2022

- Le **comité de suivi**, instance stratégique, qui réunit les élus des EPCI du département et les opérateurs des services publics, pour partager les avancées du schéma et les enjeux départementaux.

Préconisations :

- Clarifier et communiquer sur le rôle de chaque structure
- Consolider les structures implantées qui aujourd'hui accueillent les publics pour de l'accès aux droits.
- Organiser la formation des acteurs pour permettre un meilleur accompagnement des usagers
- Continuer le soutien aux réseaux et coordinations existantes
- Développer la coordination par quartier (ou bassin de vie pour les communes hors Chambéry – exemple Barberaz – La Ravoire – Barby)

Un scénario de **mise en place de coordination** pourrait être le suivant :

A l'échelle de Grand Chambéry

Une **animation de réseau** correspondant au bassin de vie des populations. Objectifs : partager l'information et les actualités, articuler les politiques publiques, favoriser l'échange de pratiques, monter des projets collectifs. Qui : les acteurs de l'agglomération, tant de terrain qu'institutionnels (groupe accès aux droits existant)

Coordination fine

Une **coordination de proximité** à l'échelle du quartier (notamment au Biollay et dans les Hauts de Chambéry). Objectifs : favoriser l'orientation des usagers, se coordonner sur les actions, horaires, offres de services. Qui : les acteurs oeuvrant sur le quartier

Le contrat de ville peut jouer un rôle sur l'accès aux droits, en assurant un lien avec les opérateurs de services publics, et en faisant le lien avec les démarches telle que le schéma départemental d'amélioration de l'accès aux services publics (SDAASP) co-piloté Préfecture et Département

Une attention est à porter sur le fait de ne pas recréer des îlots de services uniquement centré sur les quartiers prioritaires.

Au niveau départemental

Un **partenariat stratégique** au niveau départemental. Objectifs : coordonner les actions institutionnelles, faire remonter les besoins des acteurs locaux, partager l'information importante. Qui : les acteurs institutionnels, représentants collectivités et politique de la ville (instance du SDAASP existantes)

Volet jeunesse du contrat de ville

Les deux quartiers politique de la ville de Grand Chambéry se distinguent par **une part plus importante de la population âgée de moins de 25 ans**, dans la tendance de ce qui peut être observé au niveau national (environ 40%). **Le retard scolaire est plus élevé dans les QPV que dans les territoires voisins**. Dans les Hauts-de-Chambéry, l'écart avec la commune de Chambéry se creuse pour la période pour le retard scolaire à **l'entrée en 6ème** (différence avec la commune de 6,3 en 2015 contre 8,1 en 2019), alors qu'il se réduit pour le retard scolaire observée à l'entrée en 3ème (différence avec la commune de 18,3 en 2015 contre 6,5 en 2019). Le nombre de jeunes habitant en Quartiers Politique de la Ville suivis dans le cadre de la **Garantie Jeunes** (devenu Contrat d'Engagement Jeunes en 2022) est en **très forte progression**, passant de 40 à 92 jeunes accompagnés dans ce cadre pendant cette période.

Les crédits spécifiques du contrat de ville financent en moyenne **38 actions jeunesse par an**. Le nombre d'actions financées a augmenté entre 2015 et 2020. Ce sont les secteurs du sport, de la prévention de la délinquance et de la lutte contre les discriminations qui ont bénéficié le plus de cette augmentation.

On observe une concentration des crédits spécifiques vers deux dispositifs phare du contrat de ville qui s'adressent, entre autres, à la jeunesse :

les correspondants de nuit

le PRE (Programme de Réussite Educative) tandis que 24% des crédits spécifiques dédiés à la jeunesse sont accordés au reste des actions portées par plus de 35 structures.

Près de **60 % des actions sont mises en œuvre dans les deux quartiers Politique de la ville**. Les Quartiers en veille active bénéficient pour la plupart d'1 ou 2 actions.

11.1 Les enjeux prioritaires identifiés

N°1 : Des problématiques nécessitant un accompagnement renforcé

- **L'enfermement et l'isolement** des jeunes sont des phénomènes qui s'observent de plus en plus et qui se sont accélérés durant la crise sanitaire. Cela concerne autant les adolescents (17-20 ans) que les plus jeunes (9-11 ans). Les familles, et en particulier les familles monoparentales, se sentant le plus souvent démunies pour agir face à cette situation sollicitent de plus en plus les structures.
- **La montée de délinquance, notamment la délinquance « précoce »** : les acteurs alertent sur la **croissance du trafic et de la consommation à risque**, notamment dans les Hauts-de-Chambéry. De nombreux acteurs signalent qu'un nombre croissant de collégiens commettent des actes de délinquance graves et qu'ils sont souvent délaissés par leurs parents. Si l'intervention auprès des parents est essentielle, les acteurs signalent qu'ils rencontrent des difficultés à travailler avec les parents des jeunes à l'origine de la délinquance.
- **La difficulté de cibler les filles / femmes de quartiers** : les filles sont peu présentes dans l'espace public et dans des structures d'accompagnement. Cette question doit davantage être travaillée en facilitant la participation des filles aux activités et en développant des accompagnements spécifiques qui permettent de travailler sur des sujets qui les concernent plus particulièrement et avec des modalités d'animation adaptée.

N°2 : Des problématiques autour de l'insertion socioprofessionnelle

- **De plus en plus de jeunes souhaitent entrer dans le monde professionnel à un âge précoce**. Ces jeunes ont davantage besoin d'être accompagnés pour acquérir les codes et le savoir-être à la bonne réussite de leur insertion professionnelle. Des actions pédagogiques existent qui mériteraient d'être renforcées (par exemple : les chantiers éducatifs). Par ailleurs, les structures de proximité reçoivent de plus en plus de **demandes de stage et d'alternance**. A titre d'exemple, POSSE 33 a accueilli plus de 50 stagiaires sur une année pour plus d'une centaine de demandes.
- **Le travail d'orientation des jeunes**, pour mieux leur faire connaître la **diversité des métiers** existants, devrait être renforcé. En effet, le fait que les associations de proximité reçoivent autant de demandes de stage ou d'alternance montre très justement la **mobilité limitée** des jeunes qui ne cherchent pas de travail en dehors de leur quartier. Une attention particulière peut être portée sur **les filles** qui sont généralement moins souvent demandeuses d'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Un travail est en cours mené par la Mission Locale Jeunes et la Sauvegarde.
- **Les outils existants de la recherche de stage** (type plateforme PASS) ne sont pas suffisamment adaptés pour que les jeunes puissent s'en servir. Ces outils doivent davantage être intégrés dans une démarche plus globale de l'insertion : la mise en relation avec les entreprises, l'accompagnement social, la formation....
- **L'accès au travail reste un enjeu primordial** : la **discrimination à l'embauche** est toujours présente, pénalisant les jeunes de quartiers. Les acteurs observent également les jeunes de plus en plus **repliés sur eux-mêmes**. La méfiance aux institutions les éloigne des services d'insertion.



N°3 : Les enjeux de construction d'un parcours d'accompagnement

- **Les acteurs rencontrés ont unanimement exprimé le souhait de conforter la logique de « parcours »** pour accompagner les jeunes à tout âge, et de manière coordonnée. Les acteurs ont du mal à établir une **réelle passerelle entre les services** proposés. Cette passerelle est à renforcer tout particulièrement entre les différents accompagnements proposés par tranche d'âges (petite enfance / enfance / jeunesse / jeunes adultes). Le **lien avec avec l'Education nationale** mériterait d'être renforcé. Le PRE (programme de réussite éducative) était peu repéré jusqu'à présent dans le réseau d'acteurs de la jeunesse. Un travail de structuration a été lancé en 2021. **Les réseaux des parents sont peu présents dans le territoire et sont appelés à être développés dans le cadre de la Cité éducative, afin de lutter contre l'isolement de nombreuses familles.** Dans les quartiers prioritaires tout particulièrement, peu d'équipements existent pour accueillir les familles. Cette question doit également être abordée dans le cadre de la Cité éducative, dont l'un des axe d'intervention prioritaire est celui de la parentalité.
- **L'absence d'un espace dédié à la jeunesse** est perçue comme un réel frein pour accompagner les jeunes d'une manière concertée. La fermeture de l'espace collégien, dans les Hauts-de-Chambéry, corrélée avec celle des espaces d'animation de la vie sociale (Les Chataigniers, Pugnet et Les Combes), est fortement regrettée par les acteurs. Aujourd'hui, il manque sur le territoire un **espace librement ouvert** aux jeunes et à leurs divers projets. Les acteurs s'accordent ainsi sur la nécessité de (re)créer un lieu dont le **contenu pourrait être co-construit** au fur et à mesure avec les jeunes. Ce type d'espace est également **un lieu ressource pour les acteurs** de la jeunesse et contribuerait à une meilleure coordination entre eux. Il serait cependant nécessaire d'être vigilant par rapport aux usages de ces espaces pour qu'ils s'assurent qu'ils soient ouverts et réellement accessibles à tous les jeunes.

N°4 : Un besoin d'innovation fortement exprimé sur les modes de financements

- **La pérennisation des emplois associatifs** : les associations sont confrontées à des **difficultés à maintenir l'emploi** notamment avec la fin des contrats aidés qui concernaient une part importante de l'emploi associatif. Faute de moyens de recrutement, les associations ne peuvent pas garder les jeunes accueillis en stage, en leur proposant un emploi durable.
- **La logique d'appel à projet peu adaptée pour faciliter la co-construction des projets** : le **mode de financements de l'appel à projet annuel** ne favorise pas le développement des actions à long terme. Non seulement chronophage en traitement administratif, il peut être perçu comme un outil créant de la concurrence entre les acteurs du territoire. Néanmoins, le mode de financement est en train de se diversifier. Les récents appels à projet 100% inclusion ou Appel à manifestation d'intérêt Cité éducative en sont la preuve : ces modes de financements sont vus comme mieux adaptés pour monter des projets collaboratifs et participatifs. Les conventions pluriannuelles permettent également d'offrir une meilleure visibilité aux porteurs de projets et d'installer une relation davantage partenariale que financeurs/financés.
- Il est constaté notamment le **manque de transversalité entre différents financements**, en termes de priorités de financement et de démarches administratives et calendaires. Une **coordination institutionnelle entre financeurs** devrait davantage être développée sur les orientations stratégiques et politiques sous forme par exemple d'un comité des financeurs, en privilégiant une approche par thématique et une approche territoriale.

N°5 : Une forte attente pour améliorer la coordination et le pilotage

- **Construire un cadre / un outil favorisant la coordination avec un pilotage institutionnel bien identifié** : les acteurs rencontrés déplorent le **manque de visibilité et de lisibilité** des dispositifs existants en matière de jeunesse (Conseil départemental, Ville de Chambéry, Grand Chambéry, services déconcentrés, associations nationales, associations locales, etc). Institutions et associations expriment également des difficultés à comprendre les rôles de chacun. La coordination devrait également favoriser le **travail en transversalité** sur des sujets tels que la discrimination, l'égalité femmes-hommes, etc. **Le portage institutionnel est attendu**, à la fois pour faciliter la coordination et la lisibilité des actions et l'outillage des acteurs (exemples : communications, annuaires partagés,...). Grand Chambéry serait particulièrement bien placé pour favoriser la lisibilité de diverses actions portées dans son territoire et pour faire la connexion entre différents acteurs et l'écosystème autour de la jeunesse.
- **L'absence de données pertinentes sur les quartiers** pour réaliser une analyse d'évolution des quartiers : les données INSEE ne sont pas assez souvent actualisées pour les Quartiers en Politique de la Ville. De plus, les opérations de relogement modifient la sociologie des quartiers QPV.
- **Certains indicateurs ne sont pas cohérents avec la réalité du terrain**. Par exemple, les acteurs de terrain témoignent de leur difficulté à mettre en œuvre la parité dans certaines actions. Ils évoquent notamment le dispositif VVV qui oblige à la parité pour les actions vacances. Or, il est plus difficile de mobiliser les filles, entre autres par le faible nombre d'animatrices féminines. Ils constatent également la difficulté à faire cohabiter les filles et les garçons adolescents dans la construction d'un projet collectif de séjour. Il serait plus pertinent de définir les indicateurs avec les acteurs de proximité afin de les rendre plus adaptés aux réalités de terrain.



N°6 : Les inégalités entre quartiers

- Dans les Quartiers en veille active, il existe des structures dédiées à la jeunesse qui font remonter un manque de moyens : l'absence d'un animateur dans plusieurs communes ou d'un responsable jeunesse à plein temps (trop souvent actuellement en charge de plusieurs services) avec un fort enjeu de recrutement de jeunes animateurs.
- Les acteurs des Quartiers en Veille Active se sentent isolés de l'écosystème des acteurs de la jeunesse : manque de vision sur les actions existantes en dehors de leurs propres territoires. Ainsi, des événements d'échange entre les acteurs (Quartiers en Veille Active et Quartiers en Politique de la Ville, voire plus largement) est fortement demandée.
- Les acteurs signalent aussi la **difficulté de construire les actions à l'échelle des Quartiers en Veille Active** : certains Quartiers en Veille Active sont trop petit pour élaborer une action dédiée. Le périmètre de ces quartiers devrait par ailleurs revu (et non sur la base uniquement de revenu, mais en prenant en compte différents variables) pour qu'il puisse inclure les populations les plus en difficulté.
- **L'ambition politique à réinterroger** : la volonté politique est perçue comme étant peu affirmative dans l'ensemble, au regard des moyens investis sur la jeunesse. Les acteurs perçoivent un décalage entre les priorités politiques et les besoins de terrain en matière de la jeunesse.
- **Le quartier de Biollay-Bellevue** : bien que la précarité de la population soit importante, le quartier de Biollay-Bellevue n'a pas bénéficié du renouvellement urbain (une étude est en cours) et par conséquent, **moins de moyens sont mobilisés** pour ce quartier contrairement à celui des Hauts-de-Chambéry. Les acteurs aperçoivent le **manque d'animations et de services** (services de soin, accompagnement des familles...) dans ce quartier.

N° 7 : Implication et engagement des jeunes

- **L'implication des jeunes est une nécessité primordiale** pour la réussite des projets. Les acteurs sont confrontés aujourd'hui à la difficulté de mobiliser les jeunes dans des projets. Des équipements comme La Dynamo répondent bien aux besoins de certains jeunes mais la capacité de toucher une diversité des jeunes reste un défi. Les pratiques et les préoccupations des jeunes évoluent rapidement. « Comment intéresser les jeunes ? » est une question que les acteurs se posent constamment.
- Certains jeunes expriment leur **intérêt pour participer à la vie du quartier** (donner leurs avis, voter sur les réseaux sociaux concernant les actions attendues,...). Toutefois, ils peinent à voir comment agir concrètement sur ces questions.

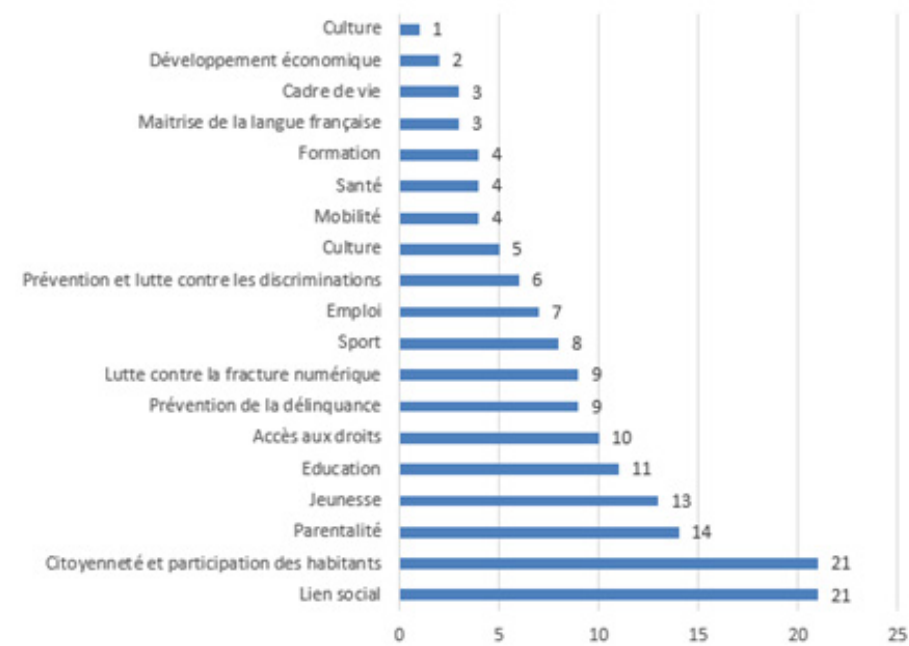


Quartiers
d'été

Conclusion :
priorités et préconisations

07

Les priorités des porteurs de projet

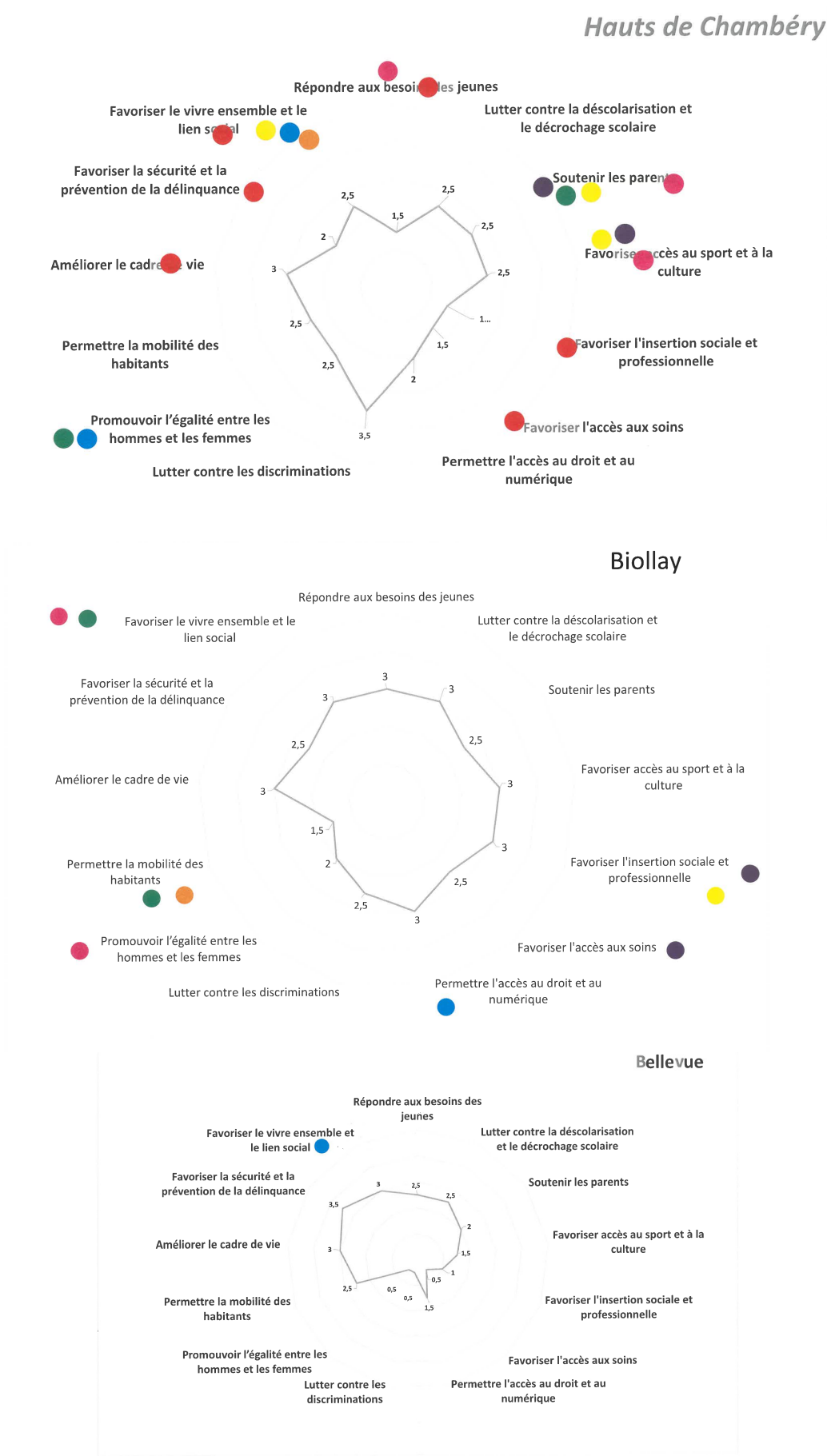


(source : questionnaire de l’Etat)

Les priorités des membres de la direction de projet

Bellevue	Biollay	Hauts-de-Chambéry
- Répondre aux besoins des jeunes - Permettre la mobilité des habitants - Favoriser le vivre ensemble et le lien social	- Répondre aux besoins des jeunes - Favoriser la sécurité et la prévention de la délinquance - Permettre la mobilité des habitants - Favoriser l’insertion sociale et professionnelle	- Favoriser le vivre ensemble et le lien social - Soutenir les parents - Favoriser l’insertion sociale et professionnelle - Favoriser la sécurité et la prévention de la délinquance

Les priorités des conseils de quartiers citoyens du contrat de ville



Synthèse des préconisations

I - Le fonctionnement du contrat de ville

Gouvernance	- Affirmer la direction de projet comme le cœur de la gouvernance du contrat de ville en : - Intégrant les comités stratégiques au fonctionnement de la direction de projet dans une forme élargie en fonction des actualités et besoins, - Articulant mieux la direction de projet et l'équipe projet. La direction de projet doit permettre la validation par les élus et les directions; l'équipe projet doit gérer les questions opérationnelles et proposer des arbitrages à la direction de projet. => Proposition de revoir les fréquences et composition des deux instances. - Clarifier les fonctions et délégations entre acteurs de la politique de la ville avec chefs de projet, délégué du Préfet, chefs de projet thématique.
Partenariat	- Création d'un schéma de partenariat articulant les instances de droit commun et celles de la politique de la ville - Mise en place d'une journée annuelle de la politique de la ville - Construction d'un projet de territoire partagé - Accompagnement du tissu associatif dans son développement et sa structuration avec la création d'un poste dédié, financé par Cité Educative
Participation des habitants	- Redynamiser le conseil citoyen contrat de ville avec poursuite de l'animation par le chef de projet/délégué du préfet de façon transitoire ? Ne faut-il pas envisager une animation plus pérenne pour asseoir la remobilisation dans le temps ? - Associer pleinement le conseil citoyen à la programmation du contrat de ville - Construire des formes de participation des habitants différenciées au plus proche des quartiers
Demande de subventions	- Permettre une aide de proximité pour les acteurs des petites associations dans le quartier - Mieux valoriser les financements de droit commun dans la programmation (ville de Chambéry, CAF, Département, Grand Chambéry)

II - Evaluation panoramique du contrat de ville

Objectif 1
Poursuivre et renforcer le renouvellement urbain des quartiers par une action sur le bâti et l'espace public

- Réaliser le nouveau PRU programmé dans les Hauts-de-Chambéry en poursuivant la recherche de financements complémentaire pour renforcer son ambition.
- Envisager une nouvelle phase de PRU pour Bellevue.
- Initier un projet pour le Biollay. Programmer différentes phases de travaux en fonction des financements mobilisés.

Objectif 2
Développer la gestion urbaine de proximité

- Mettre en place une organisation entre les différents acteurs pour coordonner les actions, en particulier pour les secteurs en renouvellement avec l'exécution de très nombreux chantiers.
- Renforcer l'information des habitants sur les actions menées et sur les « projets de quartier ».

Objectif 3
Renforcer la mixité des quartiers en limitant la concentration des précarités
A travailler dans le cadre de la Politique Habitat de Grand Chambéry

Objectif 4
Décliner la stratégie globale du Contrat de ville dans chaque quartier en veille active en tenant compte de ses spécificités
Poursuivre l'accompagnement du contrat de ville en fonction des besoins de chacune des communes :

- => Appui technique pour la mise en place d'animation territoriale, mise en place d'échanges d'expériences, appui en ingénierie pour le montage de projets.
- => Communiquer sur les possibilités de déploiement du contrat de ville dans les QVA à l'aide du document ressources.
- => Informer régulièrement des actions et partenaires existants.

Objectif 5
Favoriser l'insertion professionnelle des habitants par un accompagnement individuel ou collectif

- Mise en œuvre et conforter les lieux ressources DECLIC en anticipant la fin des financements 100 % INCLUSION
- Former les demandeurs d'emploi eu égard à l'offre
- Développer des actions à destination des femmes à l'instar de Femme-mère le choix de l'emploi porté par le CIDFF
- Placer les actions politique de la ville au bon endroit en complément des politiques déjà fortes de droit commun, en travaillant sur les freins et sur l'égalité femmes-hommes de manière renforcée

Objectif 6

Favoriser le rapprochement entreprises/habitants en s'appuyant sur la dynamique de développement économique de l'agglomération

- Développer le partenariat avec le monde économique : mieux connaître les besoins des entreprises, développer la mise en réseau jeunes/entreprises et le parrainage, s'appuyer sur le plan « entreprises inclusives » et le plan PAQTE
- Encourager les initiatives de découverte du monde de l'entreprise notamment pour les jeunes
- Insérer des clauses sociales dans les marchés d'appel d'offre et se donner les moyens de les promouvoir, faciliter l'accès à l'information sur ce dispositif auprès des habitants

Objectif 7

Accompagner les parents dans leur fonction parentale

Déploiement de la Cité éducative autour de ses 3 axes d'intervention en s'assurant de sa bonne articulation avec le contrat de ville et en veillant à renforcer les actions sur l'égalité filles/garçons

Les 3 axes de la Cité éducative :

- + Mobiliser les acteurs pour assurer la continuité éducative, assurer la montée en compétence du tissu associatif
- + Impliquer les parents et faciliter l'exercice de la parentalité
- + Construire et coordonner une offre culturelle, sportive et numérique dans tous les temps et espaces des enfants et des jeunes (en lien avec l'axe sport/culture du contrat de ville)

Objectif 8

Améliorer la réussite scolaire et lever les difficultés éducatives

- Déploiement de la Cité éducative.
- Renforcer l'approche pluridisciplinaire sur le même modèle que le PRE.
- Former les parents sur l'accompagnement à la scolarité et leur faire prendre conscience que la réussite éducative ne se limite pas à l'école (ouverture sur le sport, la culture...).

Objectif 9

Amplifier l'offre culturelle et sportive comme support éducatif et d'inclusion sociale

- Projet d'accompagnement administratif des associations dans le cadre de la Cité éducative
- Travailler l'offre culturelle et sportive autour de la notion de parcours
- Conforter le sport et la culture comme des outils de promotion du vivre ensemble, de lutte contre les discriminations, d'égalité femmes/hommes et de prévention des radicalisations
- 3 axes à développer sur l'accès à la culture
 - => Aller à la rencontre des publics et proposer des pratiques régulières (éducation artistique)
 - => Attirer les publics vers les lieux culturels (médiation culturelle, « l'école des spectateurs »)
 - => Réduire les freins à l'accès au sport et à la culture (coupons et pass activités, mobilité..)

Objectif 10

Favoriser le bien vivre ensemble dans le respect des Valeurs de la République

- Repenser la participation citoyenne des habitants dans les projets.
- Favoriser l'implication des habitants dans la vie de leur quartier dans le cadre de la GUSP.
- Rendre plus lisible l'impact de la concertation sur les projets de renouvellement urbain.
- Développer la capacité d'accompagnement des structures pour mieux permettre aux habitants de s'emparer de leur pouvoir d'agir.
- Favoriser la rencontre d'habitants entre eux, de manière régulière, lors de moments conviviaux.
- Soutenir et aider les habitants dans leurs initiatives locales notamment à l'aide d'un budget participatif plus important que le Fonds de Participation des Habitants (FPH).

Objectif 11

Restaurer un cadre de vie apaisé par une action sur la tranquillité publique et la prévention

- Redynamisation du CISPDR et articulation avec les CLSPDR.
- Professionnalisation des animateurs, intervenants éducatifs, médiateurs notamment sur l'aller vers afin de renforcer l'occupation de l'espace public (équipes mobiles d'animations de rue).
- Besoin de moyens humains et de développer des outils en lien avec le sport et la culture pour éviter la déshérence des jeunes.
- Renforcer les effectifs des éducateurs de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des 2 Savoie
- Repérage et prise en charge structurée globale des jeunes en situation de décrochage et de rupture : DECLIC.
- Conforter et développer l'offre de chantiers jeunes.
- Encourager les démarches participatives de co construction avec les jeunes, médiation par les pairs (ex PROJECT 73).
- Participation des habitants dans les questions de prévention de la délinquance : à travailler avec les Conseils de Quartier Citoyens

Sur la prévention primaire de la radicalisation

- Développer les sensibilisations/formations VRL à destination des élus, professionnels, habitants.
- Renforcer l'éducation aux médias : accompagner les jeunes dans leurs pratiques, les parents dans leur rôle éducatif et les professionnels de proximité (cf plan de développement des usages du numérique et dispositif Promeneurs du net).
- Conforter/développer toutes les actions du contrat de ville qui participent à prévenir : éducation, sport, culture, cohésion sociale...
- Travailler le lien avec le conseil de la laïcité de Chambéry.

Objectif 12

Favoriser l'accès aux soins des populations les plus vulnérables

- Redonner sa place de coordination à l'Atelier Santé Ville et développer des actions de proximité entre acteurs sur les sujets prioritaires : accès aux soins, lutte contre les addictions, santé mentale
- Développer des actions de proximité avec la CPAM (comme les centres de vaccination éphémères)
- Travail en cours avec l'Agence Régionale de Santé, le Centre Hospitalier de Savoie, le Département, le CCAS, la Ville de Chambéry et Grand Chambéry vers une création d'un poste à temps plein de coordination pour relancer le Conseil Local de Santé Mentale.

Préconisations communes au pilier Cohésion Sociale

- **S'appuyer sur l'animation et la coordination** des mairies de quartier via l'équipe territoriale pour permettre aux acteurs d'avoir une vision globale et de travailler sur une approche structurée en termes de parcours.
- **Mener une réflexion collective** entre institutions sur la professionnalisation, la formation, la pérennité, l'attractivité des métiers relevant du secteur associatif en quartiers politique de la ville (en lien avec la démarche initiée sur l'AVS)
- **Développer la capacité d'accompagnement** des structures pour mieux permettre aux habitants de s'investir et de s'emparer de leur pouvoir d'agir en lien avec le pacte de coopération Animation de Vie Sociale
- **Favoriser la rencontre d'habitants**, de manière régulière, lors de moments conviviaux

à la
Maison des Jeunes
et de la Culture



III - Accès aux droits

- Clarifier et communiquer sur le rôle de chaque structure
- Consolider les structures implantées qui aujourd'hui accueillent les publics pour de l'accès aux droits
- Organiser la formation des acteurs pour permettre un meilleur accompagnement des usagers
- Continuer le soutien aux réseaux et aux coordinations existantes
- Développer la coordination par quartier (ou bassin de vie pour les communes hors Chambéry, comme par exemple Barberaz, La Ravoire et Barby)

Un scénario de mise en place de coordination pourrait être le suivant :

1. Une coordination fine, de proximité, à l'échelle du quartier

Notamment dans le quartier du Biollay et dans les Hauts-de-Chambéry

Objectifs : favoriser l'orientation des usagers, se coordonner sur les actions, les horaires et les offres de services.

Qui : les acteurs oeuvrant dans le quartier

2. Une animation de réseau à l'échelle de l'agglomération

Elle correspond au bassin de vie des populations.

Objectifs : partager l'information et les actualités, articuler les politiques publiques, favoriser l'échange de pratiques et monter des projets collectifs.

Qui : les acteurs de l'agglomération, tant de terrain qu'institutionnels (groupe accès aux droits existant)

3. Un partenariat stratégique au niveau départemental

Le contrat de ville peut jouer un rôle sur l'accès aux droits, en assurant un lien avec les opérateurs de services publics, et en faisant le lien avec des démarches telle que le schéma départemental d'amélioration de l'accès aux services publics (SDAASP) co-piloté par la Préfecture de Savoie et le Département de la Savoie.

Une attention est à porter sur le fait de ne pas recréer des îlots de services uniquement centré sur les quartiers prioritaires.

Objectifs : coordonner les actions institutionnelles, faire remonter les besoins des acteurs locaux et partager l'information importante.

Qui : les acteurs institutionnels, représentants collectivités et politique de la ville (instance du SDAASP existantes)

IV - Jeunesse

ENJEUX	ACTIONS
Des problématiques nécessitant un accompagnement renforcé	1. L'action d' « aller vers » doit être poursuivie. 2. Une intervention axée sur la santé avec une dimension psychologique est à davantage développer pour lutter contre les incivilités et pour accompagner les jeunes en situation d'enfermement (développer des formations sur cet aspect ?) 3. L'intervention auprès des jeunes doit être articulée avec l'accompagnement des familles et en particulier des familles monoparentales et doit être travaillée avec l'éducation nationale 4. Développer les actions à long terme pour les femmes sur les questions d'isolement, d'insertion socioprofessionnelle, de sexualité,...) 5. Renforcer la présence sur le terrain, aller vers les publics
Des problématiques autour de l'insertion socioprofessionnelle	1. Elargir les périmètre des chantiers d'insertion au-delà des QPV pour travailler sur les problématiques d'insertion des jeunes de façon plus globale 2. Conforter les Déclics comme lieu de ressource pour l'orientation des jeunes vers le monde professionnel 3. Proposer une plateforme numérique de recherche de stage à l'échelle de Grand Chambéry pour mettre en lien les jeunes et les entreprises engagées (projet en cours d'étude au niveau de Grand Chambéry)
Renforcement et diversification de l'offre et son accès	1. S'inspirer de ce qui existait, revenir au niveau d'offre d'il y a 5 ans pour ensuite innover 2. Organiser une fête de la culture 3. Revoir les tarifications pour faciliter l'accès à l'offre 4. Renforcer les lieux ressources dans les quartiers (activités sportives, culturelles, numériques) 5. Travailler la mobilité pour sortir du quartier (accompagnants, appui sur les transports publics) 6. Développer la pratique sportive mixte à l'école 7. Accepter des créneaux non mixtes dans les lieux dédiés aux jeunes, comme étape vers la mixité 8. Monter un projet de résidence artistique au Scarabée 9. Développer les actions éducatives autour des projets de rénovation urbaine
Les enjeux de construction d'un parcours d'accompagnement	1. Renforcer la complémentarité et les passerelles entre différents dispositifs, y compris les services publics et l'éducation nationale pour une accompagnement global. Penser à des parcours de formation inter-institutionnels et interprofessionnels 2. Impliquer les parents, développer davantage les actions de parentalité sur tous les QPV voire QVA, en lien avec l'éducation nationale et le PRE 3. Regrouper les services enfance et jeunesse 4. Créer un espace dédié aux jeunes et qui servira également comme lieu ressources pour les acteurs pour favoriser la coordination et les passerelles. Créer des lieux passerelles entre primaire et secondaire, comme l'espace collégiens 5. A Biollay-Bellevue, profiter des locaux vacants pour mettre en place des espaces pour les jeunes (par une modalité souple qui peut être temporaire) 6. Créer des espaces spécifiques à chaque public (tranche d'âge / familles...)

ENJEUX	ACTIONS
Un besoin fortement exprimé d'innover les modes de financements	1. Initier des espaces ou créer des outils de coordination entre financeurs 2. Travailler sur les enjeux de l'emploi associatif : mutualiser les moyens, les animateurs des maisons de l'enfance et de la mairie. La professionnalisation et la revalorisation des métiers d'animation : comment faire de sorte que les métiers peuvent être mieux valorisés. 3. Donner de la lisibilité financière aux structures accompagnées (conventions pluriannuelles) 4. Mieux répartir les crédits liés à des dispositifs spécifiques comme Quartiers d'été pour financer les actions sur l'année pleine 5. Mieux répartir les financements entre différents projets
Une forte attente pour améliorer la coordination et le pilotage	1. Organiser une coordination jeunesse opérationnelle et organisationnelle par quartier, ciblée sur des sujets précis, articulée avec une coordination de partage d'informations à l'échelle de la ville 2. Créer des outils favorisant la lisibilité et la visibilité de l'existant (à la fois en termes de dispositifs d'aide existants et des actions portées par les acteurs de terrain). a. Formaliser un répertoire des référents des structures/dispositifs/thématiques b. Créer un agenda commun numérique pour tous les acteurs, toute l'année, et le partager avec les établissements scolaires c. Faciliter les rencontres, investir des lieux / espaces publics, ouvrir les établissements scolaires aux associations d. Décliner le forum des associations (ouvert aux établissements offrant des services pour les enfants et les jeunes) dans les quartiers 3. Mieux définir le rôle de l'agglomération en tant que coordinatrice des actions de la jeunesse 4. Favoriser l'intégration des enjeux transversaux (discrimination, égalité femmes-hommes,...) en redéfinissant les indicateurs de suivi pour assurer une meilleure prise en compte (obligatoire et attente forte de l'Etat)
Meilleure communication aux habitants de l'offre existante	1. S'appuyer sur des relais pour faire connaître l'offre pour les enfants et les jeunes, notamment en matière culturelle (relais des associations sportives, des établissements scolaires), prévoir des temps de présentation des actions dans les établissements 2. Communiquer dans les lieux fréquentés par les enfants et les jeunes (écoles, collèges, lycées...), indiquer où trouver les infos
Les inégalités entre quartiers	1. Plus de coordination et de rencontres entre acteurs à l'échelle de l'agglomération 2. Renforcer les actions de proximité dans une approche pluridisciplinaire 3. Mettre en place une mini-bus pour favoriser la mobilité 4. Revoir le périmètre QVA pour qu'il corresponde aux besoins 5. Poursuivre le déploiement sur les QVA du PIC Invisibles expérimenté en QPV

ENJEUX	ACTIONS
L'engagement des jeunes	1. Faire un espace jeunes (à créer) un lieu de repérage des besoins des jeunes 2. Impliquer les jeunes dans la rédaction de l'appel à projet 3. Outiller les jeunes pour qu'ils construisent leur propre offre (ateliers, bourses aux idées, communication sur l'offre d'accompagnement, espaces d'échanges numériques autonomes, sans regard d'adultes) 4. S'appuyer sur le fablab comme outil d'accompagnement des projets citoyens des jeunes et de leur réalisation 5. Faire évoluer les modèles de gouvernance pour intégrer les jeunes, notamment dans les centres sociaux 6. Accélérer les réponses aux demandes des jeunes, leur expliquer pourquoi certains projets ne sont pas retenus 7. Inclure les jeunes dans la construction de quartiers d'été 8. S'appropriier les lieux toute l'année, pas seulement l'été 9. Soutenir un festival créé par les jeunes, dans le cadre d'un budget participatif

La totalité des annexes sera prochainement mise en ligne sur le site de Grand Chambéry.

<https://www.grandchambery.fr/2112-contrat-de-ville-2018-donner-une-chance-a-chacun-au-sein-de-l-agglomeration.htm>

Questionnaire envoyé aux porteurs de projet

Analyse des résultats du questionnaire envoyé aux porteurs de projet

Présentations faites au comité de pilotage de l'évaluation du 8 juillet 2022 sur les 3 volants :

- Fonctionnement
- Evaluation panoramique
- Focus thématiques : accès aux droits et jeunesse

Documents produits par le conseil citoyen / contrat de ville :

- Les 3 baromètres de notation de 0 (centre du cercle) à 5 (extérieur du cercle) sur les thématiques du contrat de Ville de Grand Chambéry
- Propositions

Indicateurs des QPV 2016-2022

ANNEXES



Ludothèque
des Hauts-de-
Chambéry
Animations
de rue
2020



Grand Chambéry
Direction de l'urbanisme
et du développement local

www.grandchambery.fr

